

Parle avec elles

Quand des femmes détenues
se racontent en prison



Parle avec elles

Quand des femmes détenues se racontent en prison

Rédaction : Camille Couette
Relectures : Marion Guémas et Vinciane Saliez
Illustrations et graphisme : Doris Michel

Mentions légales
Editrice responsable
Vinciane Saliez — Avenue Besme 107-109, 1190 Forest
info@i-careasbl.be
Publié en juin 2023

Ce rapport est également disponible sur notre site internet : www.i-careasbl.be

Avec le soutien de la politique fédérale de l'égalité des genres



Avertissement

Dans cet écrit, le terme « femme(s) » fait référence aux femmes cisgenres. Dans le cadre de notre projet, nous avons fait le choix méthodologique de ne pas rencontrer de personnes transgenres, en raison de l'existence de notre Observatoire pour les réalités et vécus des personnes transgenres¹. Cependant, il est essentiel que leurs réalités et leurs besoins spécifiques soient étudiés, pris en compte et inclus dans les différentes approches et politiques relatives aux personnes en détention.

¹<https://www.i-careasbl.be/observatoire-des-personnes-transgenres>

Mise en garde : cette publication traite de sujets difficiles. Si vous ne vous sentez pas prêt·es à lire des propos concernant des vécus de violences (intrafamiliales, conjugales, sexuelles, etc.), nous vous invitons à reporter la lecture de ce document. Par ailleurs, si, à la lecture du rapport, vous identifiez avoir vécu ou vivre des violences (qu'elles soient sexuelles, psychiques, physiques ou autres), nous vous encourageons à contacter des professionnel·les de l'écoute (psychologue, ligne d'écoute, etc.).

À travers nos mots, nos récits, nos chiffres, nous pointons un système défaillant. Nous sommes critiques, c'est certain. Mais jamais nous ne pointons des professionnel·les en particulier. Beaucoup d'entre elleux font tout ce qu'ils peuvent et dépensent une énergie énorme à le rendre viable au quotidien, qu'il s'agisse d'améliorer le système, c'est-à-dire sa source et la hauteur de ses financements, ou son organisation, afin qu'il soit à la hauteur des enjeux éthiques et de santé publique.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les nombreux·ses partenaires qui ont rendu possible la réalisation de notre projet. Leur soutien précieux a été essentiel à chaque étape de notre recherche. Nous souhaitons remercier chaleureusement :

La politique fédérale de l'égalité des genres, qui a soutenu notre projet *Parle avec elles* dans le cadre de l'appel à projets « *Tant qu'il le faudra* ».

La Direction générale des établissements pénitentiaires, ainsi que les directions locales des prisons, pour avoir accordé les autorisations nécessaires à la réalisation de nos entretiens et de l'atelier photo-portraits graphiques.

Les travailleurs et travailleuses de diverses associations, qui ont joué un rôle important dans la diffusion de notre projet, que ce soit au sein des établissements pénitentiaires ou à l'extérieur. Leur appui et leur relai ont contribué à la participation des femmes incarcérées et ont facilité les échanges nécessaires à notre recherche. Nous adressons nos remerciements particuliers à Lucie et Wail pour leur précieuse contribution à la retranscription des entretiens réalisés.

Delphine Pouppez, pour la rédaction des propos introductifs à ce rapport.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre sincère reconnaissance envers les femmes que nous avons eu le privilège de rencontrer. Leur courage, leur confiance et leur volonté de partager leurs histoires nous ont profondément touché·es. Leur contribution est au cœur de notre projet et nous sommes honoré·es d'avoir pu les écouter et les accompagner dans cette démarche.

C'est grâce à cette collaboration et à l'engagement de toutes ces acteur·rices que nous avons pu donner voix aux femmes incarcérées, mettre en lumière leurs réalités souvent méconnues et contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés à leur santé globale et à leurs parcours de vie. Nous espérons que notre travail sera porteur de changement, en favorisant des politiques et des actions plus justes et inclusives envers les femmes en prison.

Qui sommes nous ?

I.Care est une association sans but lucratif belge créée en 2015 et qui a pour objet social la promotion de la santé en milieu fermé (pour le moment uniquement en prison), l'amélioration de la prise en charge globale des personnes détenues et la continuité des soins pendant et après la période d'incarcération.

Outre son travail en première ligne d'accompagnement de personnes détenues par une équipe pluridisciplinaire, l'asbl a pour objectif de participer à l'amélioration des politiques publiques en matière de santé, conformément à une logique de promotion de la santé.

Les dossiers thématiques développés par I.Care visent à sensibiliser les décideur-ses politiques, les professionnel-les sur le terrain et les administrations qui organisent la vie quotidienne en milieu carcéral. L'objectif est de mettre en lumière des réalités souvent méconnues et de favoriser une approche constructive pour améliorer le système carcéral dans son ensemble. L'association se concentre sur le bien-être des personnes détenues, leur réinsertion sociale et la prévention de la récidive, dans l'intérêt des 25 000 individus qui passent chaque année par les établissements pénitentiaires belges.

Grâce à son engagement et à son travail en étroite collaboration avec les différent-es acteur-rices concerné-es, I.Care vise à apporter des changements positifs et durables dans le domaine de la santé en milieu carcéral, en mettant l'accent sur la dignité, le respect des droits fondamentaux et l'amélioration des conditions de vie des personnes incarcérées.

Table des matières

09	<i>Des femmes derrière les barreaux : un continuum de violences de genre</i>
16	<i>Pourquoi ce projet ?</i>
21	<i>On a parlé... de la vie avant l'incarcération</i>
28	<i>On a parlé... de l'arrivée en détention</i>
29	<i>On a parlé... du travail et de l'éducation en détention</i>
31	<i>On a parlé... de vie sociale et relationnelle en détention</i>
38	<i>On a parlé... du quotidien en détention</i>
44	<i>On a parlé... d'hygiène et d'intimité en détention</i>
47	<i>On a parlé... de soins de santé en détention</i>
52	<i>On a parlé... de la prison comme étant un moment de répit</i>
53	<i>On a parlé... de la sortie de prison et des obstacles à la (ré)insertion</i>
58	<i>Pour conclure</i>
60	<i>Recommandations</i>
64	<i>Pour aller plus loin</i>

***Il faut être ici
pour se rendre compte.***

***Personne peut comprendre
la prison sans avoir été ici.***

***C'est en te retrouvant face à
la porte de ta cellule
que tu comprends.***



Mon mari, il travaillait.

On a deux enfants,

une maison,

un chien...

Moi aussi...

Jusqu'à ce qu'il veuille plus

que je sorte.

Il m'avait fixé des horaires.

Je pouvais pas faire

ce que je voulais,

sinon...

Des femmes derrière les barreaux : un continuum de violences de genre

Propos introductifs par Delphine Pouppez, doctorante en anthropologie à l'UCLouvain (LAAP)

Les femmes en prison représentent une minorité, longtemps invisibilisée. Si ce statut minoritaire a des conséquences matérielles et sociales sur leur quotidien en détention, c'est souvent l'ensemble de leur parcours de vie qui est marqué par des inégalités de genre et des violences spécifiques. Leurs profils, singuliers, requièrent donc une prise en charge adaptée à leurs besoins (sexo-)spécifiques.

« Femmes », « prison ». L'association de ces deux termes, du moins jusqu'à la diffusion de la série *Orange is the New Black*, ne s'était peut-être jamais imposée à vous. Consignée au rang de l'exception, la présence de femmes derrière les barreaux est restée longtemps invisibilisée, la violence féminine, pathologisée. Il est vrai que les chiffres — les femmes représentent 6,9 % de la population carcérale mondiale en 2022 — ne semblent pas justifier qu'on s'y intéresse davantage. Et pourtant. S'intéresser à cette minorité, c'est s'intéresser à un système patriarcal beaucoup plus large, dès lors que le passage à l'acte s'inscrit souvent dans un continuum de violences de genre — pour reprendre le concept de la sociologue Natacha Chetcuti-Osorovitz¹. Ces vies, ces silences, ces voix, lorsqu'elles se racontent, en disent long sur les rapports sociaux de sexe inégalitaires qui traversent nos sociétés, écorchant durablement le parcours de toutes ces femmes — avant, pendant et après la détention.

¹Chetcuti-Osorovitz, N. (2021). Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité (La Dispute).

Actuellement, en Belgique, elles sont incarcérées dans neuf prisons : Anvers, Bruges, Gand, Haren, Hasselt, Hoogstraten, Lantin, Marche-en-Famenne et Mons. Neuf établissements, ou plus précisément neuf *quartiers femmes*, des sections spéciales au sein de prisons majoritairement composées d'hommes. On l'explique généralement par leur « petit nombre » : au 23 mai 2023, elles étaient 495 femmes pour 10 999 hommes, soit 4,5 % de la population carcérale belge. Un statut minoritaire qui implique des conséquences directes, « matérielles », en termes d'offre et d'accès aux services, activités et soins dans la prison ; et des conséquences indirectes, sociales, liées notamment à des stéréotypes de genre.

Des profils singuliers

Derrière leurs murs d'enceinte, les prisons ne représentent pas tant la marge de la société, mais son reflet — « son ombre », dira l'anthropologue Didier Fassin. Miroir grossissant des inégalités sociales, les prisons sont majoritairement remplies de personnes vulnérables, avec un faible niveau d'instruction et une population étrangère ou non-blanche largement surreprésentée. Les femmes sont, comme les hommes, principalement condamnées pour crimes et délits contre la propriété (60 % d'entre elles²) — majoritairement sans violence ni menaces — pour coups et blessures (11 %), infractions en matière de stupéfiants (8 %) ou faits de roulage (7 %). Dans 92 % des cas, elles n'en sont pas à leur première incarcération. Cependant, tant la littérature que les expériences de terrain nous montrent que les femmes incarcérées composent avec des vulnérabilités spécifiques, genrées, liées à leur position structurelle dans la société.

²Doffny, V. (2023), présentation lors du colloque « Les femmes incarcérées dans les prisons belges : état des lieux de la recherche et du plaidoyer », 3 mars 2023, U. Saint-Louis. Ces chiffres sont relatifs aux femmes condamnées entre 2019 et 2021 à la prison de Lantin.

Deux chercheuses de la VUB, An Nuytiens et Jenneke Christiaens³, ont publié une série d'études sur les parcours délinquants et criminels des femmes incarcérées en Flandre. Elles relèvent que celles-ci cumulent généralement des vulnérabilités à l'échelle individuelle (par exemple, dépression, troubles psychiatriques, addictions...), relationnelle (violences subies, carences affectives, isolement social) et sociétale (faible niveau d'instruction, emploi et situation économique précaire...) — les trois étant intimement liées. Les chiffres apportés par Valentine Doffiny (ULiège) en attestent. A leur entrée en détention, 57 % d'entre elles ne disposaient que du diplôme d'enseignement primaire (CEB), 41 % étaient en situation de logement précaire (dont la moitié sans domicile), 90 % sans emploi déclaré — les autres étant principalement employées dans des secteurs sans qualification requise, tels l'entretien ou la maintenance —, et seules 15 % disposaient par conséquent d'un revenu régulier. D'autres études, pour la Flandre, indiquaient que plus de la moitié des femmes incarcérées souffraient de détresse psychologique sévère (52 %, contre 36 % pour les hommes) et recevaient des traitements psychotropes en prison (56 % contre 34 % pour les hommes) — consommant davantage d'anxiolytiques, antidépresseurs et traitements de substitution que les hommes; tandis qu'aux Pays-Bas, en 2009, 63 % des femmes incarcérées présentaient des troubles de stress post-traumatique⁴.

La victimation comme expérience collective

Parmi ces facteurs de vulnérabilité, il en est un, fondamentalement genré, qui s'impose comme expérience collective à presque toutes ces femmes. Comme un passage obligatoire. C'est celui de la victimation, et plus spécifiquement l'expérience de relations intimes abusives. Dans l'étude de Nuytiens et Christiaens, sur 41 participantes, seule une femme échappe à la tendance, généralisée dans la littérature internationale. Outre les violences auxquelles leur situation économique précaire les expose, notamment dans les parcours de rue et de prostitution, elles ont souvent subi des violences intra-familiales et conjugales. Il peut s'agir d'abus physiques, sexuels, émotionnels, mais aussi financiers ou relationnels, comme des situations d'exploitation domestique ou d'isolement social forcé. Parfois, c'est le conjoint qui force les femmes à commettre des délits, ou leur délègue certaines tâches de l'activité illégale, souvent les plus exposées au risque de contrôle. On peut penser, par exemple, aux « mules », ces femmes qui transportent dans leur corps de la drogue pour passer les frontières. On parle alors de division sexuelle du travail criminel. Notons encore que dans l'étude de Valentine Doffiny, pour un tiers des femmes considérées, le partenaire est impliqué dans les faits à l'origine de la condamnation.

L'expérience de victimation, comme le besoin financier et les addictions, constitue souvent un facteur précurseur dans les parcours délinquants et criminels. Le cas spécifique des femmes condamnées pour assassinat ou tentative d'assassinat de leur conjoint, lorsqu'il s'insère dans un continuum de violences subies, soulève l'ambiguïté du statut d'« autrice-victime », et la question des frontières de la légitime défense (notamment lorsque l'acte est prémédité, mais interprété comme stratégie de survie). Chetcuti-Osorovitz souligne la difficulté, voire l'impossibilité pour ces femmes de répondre à deux injonctions contradictoires au cours de la peine : celle, juridique, de démontrer sa capacité réflexive en reconnaissant sa culpabilité, et celle, « clinique », de se reconnaître en tant que victime, donnant sens à la peine, un temps de reconstruction de soi.

³Nuytiens, A., & Christiaens, J. (2015). « It all has to do with men » : How abusive romantic relationships impact on female pathways to prison. *Lives of Incarcerated Women: An International Perspective*, 32-46.

⁴Favril, L., & Dirkzwager, A. (2019). De psychische gezondheid van gedetineerden in België en Nederland: Een systematisch overzicht. *TJDSCHRIFT VOOR CRIMINOLOGIE*, 61(1), Article 1.

Cette analyse, cependant, ne vise pas à déresponsabiliser les femmes, ce qui reviendrait à les déposséder de leurs actes — beaucoup revendiquent ces choix posés, ces résistances, réfutant l'image de victimes passives et contraintes. Mais il s'agit de les resituer dans un contexte de vie genré qui limite l'éventail (ou la perception) de ces possibilités, particulièrement quand l'entourage et les structures d'accompagnement social font défaut.

Une « prison dans la prison »

Souvent petits et surpeuplés, les quartiers femmes sont généralement isolés du reste de la détention et des lieux d'activités et de services, notamment médicaux. Fonctionnant comme des « bulles », avec leur propre préau, leur propre personnel et leurs propres ateliers de travail, ils amplifient encore la sensation d'enfermement par un manque notoire d'infrastructures sportives et d'espace de mouvement et un entre-soi forcé avec un petit nombre de personnes aux profils très divers. Outre son côté cadenassant, voire étouffant, cet éloignement a tendance à complexifier l'accès aux soins en raison des complications logistiques (temps d'attente aux multiples portes à franchir, accompagnement par des agent-es pour éviter le contact entre femmes et hommes détenu-es...) qu'implique le déplacement du personnel médical, ou des femmes vers les structures de soin. Comme elles sont moins nombreuses et plus éloignées, bien souvent, elles « passent après » — et les délais d'attente de prise en charge s'allongent. Cela résulte parfois en des retards importants pour l'administration des traitements de substitution, pouvant impliquer des états de manque douloureux. Face au manque de personnel de soins, il arrive aussi que certain-es professionnel·les médicaux délèguent certaines tâches à des agent-es (par exemple, distribuer des médicaments ou transférer des résultats d'examen), violant le secret médical.

Enfin, justifié par leur nombre, il n'existe pas réellement de structures pour femmes distinctes selon le profil de détention : les femmes en détention préventive, condamnées ou internées sont incarcérées toutes ensemble, dans des espaces restreints. La prise en charge et le régime de détention sont donc difficilement adaptables à leurs besoins particuliers. La situation est particulièrement critique concernant les femmes atteintes de troubles psychiatriques, qui ne peuvent bénéficier des structures d'accompagnement spécialisées existant pour la population masculine, telles les annexes psychiatriques, les centres de psychiatrie légaux et les établissements de défense sociale. Il en résulte, de plus, un climat de tension et d'insécurité dans les quartiers femmes, face à la manifestation de ces troubles et à des situations de crise, les femmes détenues et professionnel·les se sentant démuni·es pour y répondre.

Notons que les femmes n'ont pas non plus accès à ce jour aux régimes de détention « ouverts » à l'image des centres pénitentiaires de Marneffe et de Saint-Hubert, ou proposant un accompagnement renforcé, comme dans les nouvelles maisons de détention ou de transition. À nouveau, l'argument mobilisé est celui du nombre, mais invite à se poser la question : jusqu'où la séparation des hommes et des femmes peut-elle encore prévaloir, au détriment de régimes de détention adaptés ?

Traitement pénitentiaire genré et stigmatisation amplifiée

Si la détention est un environnement majoritairement non-mixte, les inégalités de genre sont loin de s'arrêter aux portes des quartiers cellulaires. Au contraire, l'organisation non-mixte de la détention tend à renforcer les stéréotypes de genre et leur influence sur les pratiques carcérales.

Sur le terrain, on constate souvent que les femmes sont perçues comme moins dangereuses que les hommes, parfois même lorsque les faits commis sont plus graves. Si cela permet parfois une plus grande confiance entre les femmes détenues et le personnel, le principe est à double tranchant. L'ambiance de discipline décrite dans les quartiers femmes est souvent réduite à un stéréotype de genre, selon lequel les femmes seraient «naturellement» plus douces, obéissantes et compréhensives, tandis que les hommes seraient insoumis et violents, «immatures». Ces représentations, qui occultent tous les autres facteurs en jeu — principalement liés aux risques engagés, variables selon la durée de la peine, mais aussi de la qualité des alternatives en cas de transfèrements (moins nombreuses et plus éloignées pour les femmes)... — conduisent à normaliser les attitudes contestataires et violentes des hommes, tout en sanctionnant plus sévèrement ou en pathologisant les comportements de femmes «moins dociles». En conséquence, elles sont exhortées à «se contenir» davantage, ou à mobiliser d'autres stratégies de négociation, par le dialogue — renforçant continuellement le stéréotype : des femmes dociles, ou sournoises et manipulatrices. Le climat de tensions caractérisant les quartiers femmes est lui aussi souvent résumé par l'image, réductrice et infantilisante, de «rivalités féminines», sans faire état des conditions de détention qui alimentent ce contexte sous pression.

Il faut enfin mentionner qu'à l'issue de leur détention, le parcours des femmes reste marqué par des vulnérabilités spécifiques et genrées. Le stigmate de la prison est particulièrement fort concernant les femmes, vues comme doublement déviantes : non seulement au regard de la loi, mais aussi par rapport aux normes et rôles attendus d'elles en tant que femmes. C'est la double peine, encore une fois. Les femmes se retrouvent plus souvent isolées et abandonnées par leur entourage, durant et après l'incarcération. Isolement encore renforcé par le faible nombre d'établissements pour femmes, impliquant qu'elles soient souvent plus éloignées géographiquement de leur lieu d'appartenance et de leurs proches. Cette situation, en plus du poids moral, complexifie leurs procédures de réinsertion : moins de soutien logistique pour les démarches à l'extérieur de la prison, perte de l'adresse de résidence, moins de congés pénitentiaires (pris en compte par le tribunal de l'application des peines lors des évaluations pour les aménagements de peine), discrimination à l'emploi amplifiée... Ceci, sans évacuer la probabilité qu'elles subissent de nouvelles violences multiples, après leur libération.

*Les gens dehors
connaissent pas
la prison.*

*On s'intéresse pas
à qui on est.*



Le projet Parle avec elles

Pourquoi ce projet ?

Parle avec elles, est un projet multidisciplinaire qui vise, d'une part à documenter les problématiques et besoins des femmes incarcérées et celles ayant connu la prison, et d'autre part à faire évoluer la situation dans les prisons par un travail de plaidoyer auprès des autorités publiques.

Ce projet découle de constatations issues de l'expérience quotidienne de l'équipe d'I.Care : les personnes incarcérées sont souvent oubliées par la société. La recrudescence de l'utilisation de la peine de prison, le manque de ressources et de perspectives, ainsi que la négligence des besoins spécifiques des personnes incarcérées en témoignent.

Lorsqu'elles se trouvent derrière les barreaux, les femmes sont confrontées à un environnement conçu principalement par et pour les hommes. Les prisons ont en effet historiquement été conçues selon une perspective masculine, ce qui pose des défis particuliers pour les femmes incarcérées. En conséquence, les femmes constituent un public vulnérable et souvent invisibilisé au sein du milieu carcéral.

Or, il est essentiel de reconnaître la vulnérabilité des femmes incarcérées et de travailler à la mise en place de politiques et de programmes qui répondent à leurs besoins spécifiques. Ce projet s'inscrit donc dans une réflexion profonde tant sur le plan de l'égalité des chances que sur les rapports de genre car il nous apparaît nécessaire et urgent de créer les conditions d'un débat public sur les réalités carcérales des femmes.

Au-delà du présent rapport, la mise en œuvre du projet *Parle avec elles* a permis la prise de photographies. Nous espérons avoir prochainement l'occasion de les mettre en avant au travers d'autres actions et ainsi atteindre un plus large public que pour nos actions habituelles.

Comment avons-nous procédé ?

Grâce à l'autorisation de la Direction générale des établissements pénitentiaires (DG-EPI) et à la diffusion de notre projet de recherche par l'équipe d'I.Care présente en prison, nous avons eu l'opportunité de rencontrer des femmes incarcérées dans une prison francophone. Dans le but de comprendre de manière globale les parcours des femmes en prison, nous nous sommes également appuyé-es sur les témoignages que nous recueillons quotidiennement dans le cadre de notre travail de terrain, auprès des femmes incarcérées dans tous les établissements pénitentiaires francophones. De plus, grâce au réseau d'I.Care, nous avons pu rencontrer des femmes anciennement détenues.

Dans le cadre de ce projet, 17 discussions ont été menées avec des femmes incarcérées, abordant ainsi des sujets liés à leurs expériences personnelles, leurs parcours en détention et d'autres questions concernant leurs vécus. Malgré une communication dans différentes langues (français, anglais, néerlandais et espagnol) pour présenter *Parle avec elles* au sein de la prison et la possibilité de recourir à des interprètes dans le cadre de ce projet, les femmes rencontrées étaient uniquement francophones.

Dans nos échanges, nous avons délibérément évité de collecter des données socio-démographiques spécifiques à partir de ces conversations. Les femmes rencontrées n'étaient pas tenues de se présenter avec des informations personnelles telles que leur nom, leur âge, leur origine ou leur statut pénal. Notre objectif était de favoriser un espace d'expression libre où elles se sentaient en confiance pour partager leurs expériences et leurs perspectives.

Les témoignages utilisés dans ce rapport sont des extraits anonymisés d'entretiens oraux que nous avons réalisés. Nous avons pris soin de croiser les éléments de contexte afin de préserver l'identité des femmes que nous avons rencontrées. De plus, nous avons utilisé des prénoms d'emprunt, en choisissant parmi les prénoms féminins les plus couramment donnés en Belgique en 2022, afin de garantir la confidentialité et la protection des personnes impliquées dans notre recherche.

Grâce à une collaboration avec l'artiste Doris Michel, nous avons réalisé un atelier de portraits graphiques, avec six femmes incarcérées. Nous avons ainsi pu prendre des photos d'elles, avec elles et revenir avec les clichés imprimés afin de les retravailler via une technique de découpage et de collage. Le résultat de ces séances ponctue ce rapport, aux côtés d'extraits des conversations menées, retranscrits littéralement.

Quelles ont été nos difficultés ?

À l'instar des différents projets que nous menons en prison, la mise en œuvre de *Parle avec elles* a nécessité quelques aménagements par rapport à ce que nous avions initialement imaginé.

Tout d'abord, le lancement du projet a été retardé en raison de la nécessité d'obtenir l'autorisation d'utiliser un dictaphone lors des entretiens en prison, ce qui était important pour garantir une transcription précise des propos des personnes rencontrées. Nous avons également l'espoir de mener ces entretiens dans toutes les prisons francophones de Belgique, afin de comparer les établissements et identifier les bonnes pratiques ou les problèmes spécifiques. Malheureusement, la Direction générale des établissements pénitentiaires a restreint notre travail à une seule prison, arguant qu'une récente étude¹ sur la santé des personnes détenues avait déjà été réalisée, bien qu'elle ne se concentre pas spécifiquement sur les femmes et n'ait interrogé qu'un nombre limité de femmes détenues (4 sur 181 entretiens exploités dans cette recherche).

Les entretiens réalisés dans le cadre de *Parle avec elles* ont suscité des questionnements. Bien que nous ayons toujours mis en avant le caractère volontaire de la participation des femmes détenues au projet et son indépendance par rapport à l'accompagnement proposé par les autres travailleur-ses d'I.Care, nous nous sommes interrogé-es sur le fait que les femmes acceptaient peut-être cet échange faute d'autres activités. Parallèlement aux préoccupations exprimées par nos collègues, nous avons dû réfléchir à la façon de réagir et de gérer les récits de violence qui nous étaient rapportés, tout en respectant notre approche de

recherche. Dans certains cas, nous avons néanmoins jugé nécessaire de faire le relais vers les travailleur-ses de notre association dans les différents quartiers femmes, afin de leur proposer un suivi approprié.

Par ailleurs, le contenu des entretiens nous a contraint-es à repenser en partie nos objectifs. À l'origine, si notre étude visait en effet à interroger la santé globale² des femmes incarcérées et de celles qui ont connu la détention, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs pouvant avoir une influence sur leur bien-être global, nous pensions surtout recueillir des éléments sur l'accès aux services de santé en prison. Cependant, après plusieurs rencontres avec ces femmes, nous avons constaté que les questions liées à l'accès aux soins étaient rarement abordées. Lorsqu'elles l'étaient, il s'agissait principalement de la question du manque d'accès aux soins, lequel était souvent rapidement évacué, comme s'il s'agissait d'une évidence sur laquelle il n'était pas nécessaire de revenir. Cela correspond à ce que nous avons déjà pu constater dans le cadre de notre travail auprès d'autres publics. Nous avons donc décidé de laisser entièrement la place aux sujets que les femmes souhaitaient aborder. Cette approche a transformé nos entretiens en véritables conversations, où nous étions à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs expériences, sans imposer de cadre ou de question prédéfinis.

Ce changement d'approche nous a permis de nous adapter aux besoins et aux perspectives des femmes rencontrées. Il a également renforcé notre engagement à donner la parole à ces femmes et à prendre en compte leur vécu dans toute sa complexité. En adoptant une posture d'écoute et de respect (comme nous le faisons dans l'ensemble de nos actions), nous avons pu établir des liens de confiance avec les femmes incarcérées et faciliter des échanges authentiques.

¹Kinet J., Hahaut B., Thiry B., Vandoorne, C., Etat des lieux de la promotion de la santé dans les établissements pénitentiaires wallons. Rapport transversal, novembre 2021. En ligne : <https://un-pass.be/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-transversal.pdf>

²La définition de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 1947 affirme une vision globale de la santé, pour elle « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

MEDDOR

les yeux ouverts

BELGE

NGO
nisation

LA LIBRE BELGIQUE,
L'AGONIE DU PAPIER

*Madame Martin,
la mort incognito*

...s ine pougnèye di djins qui n' si lèyèt nin trouëbler. Fêt raviker leù pârler so Wiki



...elle africains a été découverte par Robert Broom en Afrique du Sud; seuls manquent les dents et la mâchoire inférieure

COMODERNE
CONFERTE

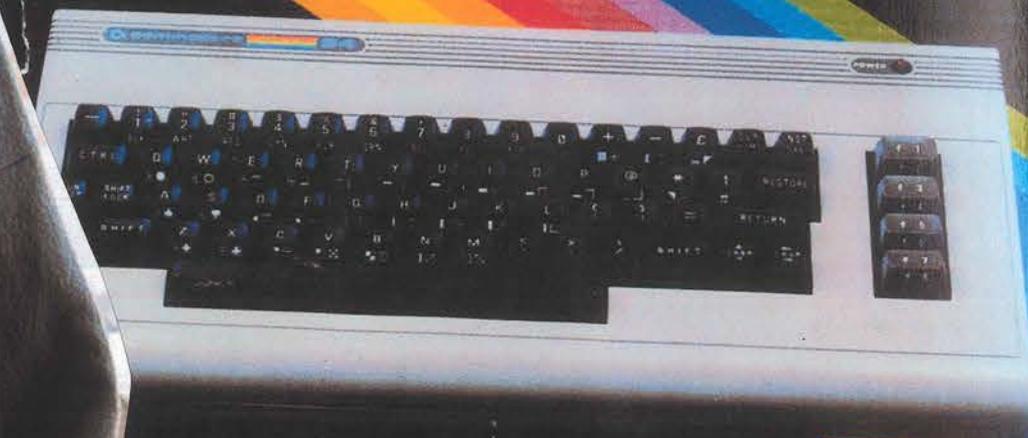
JANVIER FÉVRIER 2018

Les Cosaques

ANIMAUX

Commodore 64

Subroutine Cookbook



David D. Busch

KODACHRO

HORAIRE D'ÉTÉ

On a parlé de... la vie avant l'incarcération

Parmi les femmes que nous avons rencontrées dans notre étude, un constat récurrent est celui de la présence de vulnérabilités multiples dans leur passé. Ces vulnérabilités peuvent prendre différentes formes, qu'elles soient d'ordre familial, de santé ou encore sociales.

Beaucoup de ces femmes ont grandi dans des milieux familiaux perturbés, marqués par la violence, les abus, la négligence ou l'instabilité. Ces conditions difficiles ont souvent eu un impact profond sur leur développement émotionnel, social et cognitif, et ont contribué à les éloigner des schémas de vie considérés comme classiques ou normatifs.

En grandissant dans des environnements instables et dysfonctionnels, ces femmes ont souvent été confrontées à des difficultés supplémentaires, telles que la précarité économique, l'insécurité du logement, l'absence de soutien familial adéquat et l'accès limité aux ressources éducatives et de santé. Ces facteurs ont contribué à renforcer leur vulnérabilité¹.

¹ Il ne s'agit pas de justifier les faits criminels ou délictueux qui ont pu être commis par ces femmes. Cependant, il est essentiel de comprendre les facteurs de vulnérabilité auxquels elles ont été confrontées tout au long de leur vie et qui ont pu participer à leurs parcours de vie, et ce afin de mettre en place des mesures de prévention et d'intervention adaptées.

Nous avons eu l'opportunité de rencontrer des femmes actuellement incarcérées ainsi que des femmes qui avaient déjà été libérées. Au cours de nos discussions, nous avons abordé une variété de sujets, cherchant à comprendre les réalités et les défis auxquels elles étaient confrontées derrière les barreaux. En donnant la parole aux femmes incarcérées, nous espérons pouvoir refléter et sensibiliser davantage aux réalités souvent méconnues de la vie en prison.

Nous soulignons par ailleurs le fait que ce rapport met en lumière les vécus des femmes que nous avons rencontrées. Il ne s'agit pas de faire des généralités à partir de témoignages isolés. Cependant, les données que nous avons récoltées se rapprochent des constats que nous faisons quotidiennement dans notre travail en prison.

Notre objectif est avant tout de faire entendre les voix des femmes détenues et de leur laisser un espace pour faire part de leurs préoccupations. Nous leur avons systématiquement présenté l'objet de notre recherche et notamment nos questionnements sur leur santé en prison, avant de leur demander ce que cela leur inspirait. Si nous avons au préalable établi une liste de sujets que nous souhaitions aborder, nous avons toujours accueilli tous les sujets qu'elles ont évoqués.

Ainsi, chaque conversation fut unique.

Ma mère, j'étais son punchingball. On m'a pas appris à parler aux enfants parce que moi, on m'a jamais parlé. On me frappait ou on m'insultait. On me parlait pas. (Mia)

La consommation de produits stupéfiants se retrouve aussi dans plusieurs récits et induit souvent un mode de vie dans lequel il leur est difficile d'avoir une stabilité, à laquelle elles aspirent pourtant. La consommation de drogues est souvent le reflet de problèmes sous-jacents plus profonds, tels que des traumatismes, des troubles de santé mentale non traités ou des situations de vulnérabilité sociale. Les drogues peuvent être utilisées comme une tentative de faire face à ces problèmes, de soulager la douleur émotionnelle ou de trouver un sentiment d'évasion dans un environnement difficile.

Une stigmatisation particulière est ressentie par les femmes usagères de drogues en raison de leur genre. Elles rapportent avoir une étiquette de « toxico » qui leur est facilement attitrée et qui est difficile à retirer, contrairement aux hommes, selon elles. Elles vivent de manière beaucoup plus marquée que les hommes le fait d'être mères et de s'occuper de leurs enfants. Ces circonstances peuvent entraîner une charge mentale écrasante pour ces femmes, qui peuvent se sentir coupables, démunies et impuissantes. L'accès à des structures de soins et d'aide est d'ailleurs une problématique pour elles, puisque sans dispositif particulier existant, elles ont le sentiment d'être contraintes de faire un choix entre leur(s) enfant(s) et ces structures.

Adèle – Voilà, j’avais un petit parcours de consommation. Mais je me suis jamais shoo-tée. D’ailleurs, on voit bien ça, et c’est ce qui... ce qui m’a fait des honneurs et tout ça, le juge d’instruction il m’a dit « franchement, vous êtes brave de pas être allée jusque-là après 10 ans de consommation, vous êtes restée qu’à la fumette »... et des trucs comme ça, parce que [les autres], ils y sont tous passés, ils ont plus de dents, ils ont tous les veines grises, tout gris dans le visage.

I.Care – Tu te souviens de la première fois que tu as fumé ?

Adèle – Oui, je me souviens. Je me souviens, c’était avec mon ex qui est décédé, celui qui est décédé. Deux ans après ma première fois, il est décédé, mais ils lui ont fait une autopsie, et c’était l’alcool et les médicaments. Il buvait beaucoup d’alcool, beaucoup de bières fortes aussi.

Parmi les femmes que nous avons rencontrées, certaines ont décrit une vie pré-carcérale sans encombre, ni déviance apparente. Leur connaissance de la prison se limitait souvent à ce qu’elles avaient pu voir ou entendre dans les films et les séries. Cependant, malgré leur apparence extérieure, ces femmes ont partagé des récits révélateurs d’une violence qui fait partie intégrante de leur vie.

Mon mari, il travaillait. On a deux enfants, une maison, un chien... Moi aussi... jusqu’à ce qu’il veuille plus que je sorte. Il m’avait fixé des horaires. Je pouvais pas faire ce que je voulais, sinon... Même regarder la télé, il m’avait imposé des règles. Et puis on a eu des dettes. Alors il a voulu que je me prostitue. Quand je revenais, il me disait « explique-moi ce que tu as fait », il me demandait les détails, ce que je faisais aux hommes. Tout ça pour me dire ensuite des choses comme « va te laver la bouche, parce que tu viens de sucer 10 bites »... Une fois, dans un moment de... Oh je sais même pas ce que c’est... J’ai pris de l’ammoniaque. J’ai bu et j’ai recraché. Et j’ai même pas été à l’hôpital. Au bout de 3 jours, j’avais cette peau nécrosée, ma peau tombait. Et j’ai pas mangé, je suis restée recroquevillée dans la chambre. Et puis après ça a été. (Louise)

La violence se manifeste sous différentes formes, notamment la violence physique, psychologique et sexuelle, et peut débuter dès l’enfance. La violence physique peut prendre la forme de coups, de sévices corporels ou d’agressions physiques répétées. Elle peut causer des blessures physiques immédiates, mais aussi des problèmes de santé à long terme. La violence psychologique peut se manifester par des insultes, des menaces, la manipulation émotionnelle et la dégradation de l’estime de soi. Elle peut laisser des cicatrices profondes sur le plan émotionnel et avoir des conséquences durables sur la santé mentale des femmes. Les violences sexuelles sont également une réalité fréquente pour de nombreuses femmes. Elles peuvent inclure des agressions sexuelles, des viols ou des formes d’exploitation sexuelle.

Il est important de souligner que ces violences ne sont pas des événements isolés mais souvent récurrents et enracinés dans des dynamiques relationnelles complexes. Les femmes peuvent être prises dans des schémas de violence perpétuels, avec des partenaires violents ou des membres de leur famille qui exercent un contrôle coercitif sur elles.

Ces situations d’emprise peuvent avoir de graves conséquences sur leur vie, compromettant leur sécurité, leur santé physique et mentale, leurs perspectives éducatives et professionnelles, ainsi que leurs relations sociales et familiales. Elles peuvent également contribuer à leur marginalisation et à leur entrée dans des parcours de délinquance.

Le père de mes enfants, il buvait, il m’a détruite. Physiquement et mentalement. Il m’a lavé le cerveau. Il était violent et agressif. Mais je l’aimais, il était intelligent, charismatique, et vous savez... L’amour... Quand je l’ai quitté, il venait toutes les deux heures sonner chez moi. Il a failli me tuer plusieurs fois. Et l’homme avec qui j’étais après, il buvait pas lui, et il était pas violent, heureusement. (Mia)

Les parcours de vie complexes et marqués par la violence qui ont été partagés lors de nos discussions ont inévitablement des répercussions sur la santé mentale des femmes concernées. Les femmes que nous avons rencontrées ont exprimé un large éventail de réactions émotionnelles et psychologiques face à leurs expériences traumatisantes.

Certaines femmes ont décrit leur entrée en prison comme une forme de soulagement, une occasion de « quitter le rivage », comme l’a précisé Juliette. L’incarcération peut être perçue comme une délivrance, un moyen de rompre avec un passé douloureux et de se protéger des agressions et des traumatismes récurrents, nous aurons l’occasion d’y revenir plus tard dans cet écrit.

Les privations, la peur et les violences auxquelles elles ont été confrontées peuvent laisser des séquelles profondes, affectant leur estime de soi, leur confiance en soi, leurs capacités d’adaptation et leur capacité à nouer des relations saines. Les femmes peuvent également éprouver des sentiments de culpabilité, de honte et de stigmatisation liés à leur parcours de vie difficile, ce qui peut encore aggraver leur détresse émotionnelle.

Mon fils, il avait à peine 18 ans quand c’est arrivé, c’est le lendemain de ses 18 ans. J’avais même oublié son anniversaire. Et c’est là que je me rends compte que j’étais vraiment plus qu’une moule. (Juliette)

J'essaie de me reconstruire ici.

*J'ai pu faire une introspection,
car je réfléchis beaucoup.*

*Avant,
je prenais pas le temps de le faire.*

Je suis très nostalgique et pensive.

*Je me remets beaucoup en question
mais j'agis pas.*

Je suis épuisée là.

**TU ES CAPABLE
DE BIEN PLUS
QUE TU NE CROIS**



On a parlé... de l'arrivée en détention

L'arrivée en prison représente un moment particulièrement difficile pour les femmes. Pour certaines, c'est leur première expérience de détention, tandis que d'autres ont déjà cumulé des peines antérieures. Quelle que soit leur situation, cette période initiale est souvent marquée par des défis importants.

C'est difficile de dire que maman est en prison. On a dit aux voisins que je suis à l'hôpital, et aux petits-enfants que je suis en vacances. Sur mes quatre enfants, il n'y en a plus qu'un seul qui me parle. Moi, je tiens pour mes enfants. (Rose)

L'un des principaux obstacles auxquels les femmes sont confrontées lors de leur arrivée en prison est la nécessité de comprendre les règles et le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire. Toutefois, ces informations sont communiquées par le biais de documents écrits, ce qui peut représenter un véritable défi pour certaines femmes. Les règles complexes, les procédures administratives et les différents formulaires peuvent être difficiles à comprendre, surtout pour les femmes allophones (les documents n'étant traduits qu'en néerlandais et français), celles qui ont des difficultés en lecture ou en compréhension écrite. Cette barrière de communication peut rendre l'adaptation à la vie en prison encore plus compliquée.

D'autres femmes détenues qui sont déjà familiarisées avec les règles et les procédures sont prêtes à aider les nouvelles arrivantes. Elles peuvent fournir des conseils pratiques, expliquer les routines quotidiennes, partager des informations essentielles sur les activités et les ressources disponibles en prison. Leur expérience et leurs connaissances pratiques sont souvent des ressources précieuses pour les femmes qui sont confrontées à de nouvelles réalités et qui ont besoin d'orientations pour naviguer dans le système carcéral.

I.Care – Quand tu es arrivée en prison tu t'es sentie un peu perdue face au fonctionnement de la prison?

Emma – Ah oui, quand je suis entrée en prison, c'était un désastre. Le ROI, déjà il datait de 2014, il faudrait peut-être l'actualiser. Et en plus on comprend rien.

I.Care – Pourquoi c'était un désastre?

Emma – Parce que déjà, la première fois, je me demandais ce qui m'arrivait.

Je connaissais rien.

I.Care – Comment t'as réussi à « apprendre »?

Emma – Avec les autres. Les autres filles qui m'ont beaucoup aidée. Elles m'ont expliqué comment tout fonctionnait et tout. Et les agents aussi parfois, ils m'ont expliqué. On m'a rien expliqué, quand j'ai été au bain il y a eu la fouille, on m'a dit « tiens les papiers, le règlement », et tu te débrouilles toute seule avec le règlement en cellule, mais moi c'est les autres femmes ici et des agents qui étaient là et qui m'ont aidée et qui m'ont expliquée les cantines c'est ça, les rapports c'est ça. Mais même la directrice quand on la voit elle n'explique rien, elle parle juste de la situation juridique, là vous êtes en préventive, il va se passer ça ça ça et ça, mais c'est tout.

Chaque prison dispose d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) décrivant les modalités de la vie quotidienne et présentant les droits et devoirs des personnes détenues. Ce document est disponible en français ou en néerlandais.

L'utilisation du mot « filles » pour parler des femmes incarcérées est très courante. Ce mot est utilisé tant par celles-ci que par le personnel de surveillance.

Le bain est un « sas d'accueil » quand les personnes entrent en prison. On leur donne alors la tenue pénale (et iels doivent se changer dans cet espace) et autres produits, en échange de leurs effets personnels, qui leur seront rendus à leur libération.

On a parlé... du travail et de l'éducation en détention

L'accès au travail et à l'éducation est souvent limité pour les femmes incarcérées. Les offres d'emploi sont rares et souvent genrées, avec des emplois considérés comme plus « adaptés » aux femmes, tels que des tâches minutieuses ou des travaux de couture. Il n'en reste pas moins que ce travail n'est pas formateur, peu gratifiant et non reconnu en ce qui concerne les différentes allocations (pensions, chômage).

Le travail carcéral n'étant pas encadré par un contrat, on ne parle pas de salaire mais de gratification. Celle-ci est de 0,75 € minimum et de 4 € maximum de l'heure. Les personnes sont embauchées via un processus de sélection flou, peuvent être renvoyées sans justificatif ni préavis, ne bénéficient d'aucune protection sociale et ne cotisent ni pour du chômage ni pour une pension.

Anna – Je travaille à la régie propre, donc on s'occupe de l'emballage d'épices et de bonbons essentiellement.

I.Care – C'est un atelier qui est mixte?

Anna – Non, dans le nôtre y a que des femmes, c'est le seul atelier où y'a que des femmes. C'est particulièrement à notre demande aussi, et à la demande du fournisseur, on veut pas d'hommes avec nous. Le fournisseur ne veut pas non plus, parce qu'ils ont déjà eu des problèmes chez les hommes. Ils les ont enlevés parce que les hommes ne sont pas assez soigneux, donc même notre fournisseur ne veut pas travailler avec des hommes.

Les gratifications sont généralement très faibles, ce qui rend difficile la possibilité d'épargner de l'argent pour divers besoins tels que les frais juridiques (avocat-es ou indemnités pour les parties civiles) ou les dépenses quotidiennes (recharge de téléphone, location d'appareils électroménagers tels qu'un réfrigérateur ou une télévision, denrées alimentaires en complément de ce qui est fourni par l'administration, ou encore l'achat de produits via les listes de cantines). Les personnes détenues, y compris les hommes incarcérés, font face à cette réalité de rémunération insuffisante. Cependant, on remarque que le manque de places disponibles et la diversité des opportunités d'emploi renforcent l'exclusion des femmes, les rendant encore plus vulnérables sur le plan financier.

La cantine est une liste de produits que les personnes détenues peuvent acheter avec l'argent qu'iels ont sur leur compte interne à l'établissement. On parle de produits « cantinables ».

Dans le jargon carcéral, les personnes s'occupant des tâches domestiques, comme le nettoyage des parties communes ou la distribution des repas sont appelées « servant-es ». Les personnes détenues peuvent avoir accès à d'autres travaux, tels que la fabrication du matériel pénitentiaire (meubles, uniformes...) et d'autres productions matérielles pour le compte d'entreprises extérieures.

En raison de leur faible nombre, les quartiers femmes sont plus souvent touchés par la surpopulation que les quartiers hommes. En moyenne +16,27 % chez les femmes et +13,43 % chez les hommes selon les données extraites de la base de données de la DGEPI « SidisSuite » pour la date du 12 octobre 2022, reprises par O. Nederlandt et L. Gauthier dans notre newsletter, MursMurs 12.

Sofia – En premier j'ai commencé en servante, puis j'ai travaillé en boulangerie. Après j'ai été transférée à ici parce que c'était surpopulation, à Lantin. À Lantin j'ai fait des housses mortuaires... Puis les housses mortuaires, pfff.

I.Care – C'est quoi?

Sofia – Des housses mortuaires, pour quand il y a un mort.

I.Care – Tu faisais quoi, tu les cousais?

Sofia – Coudre.

I.Care – Donc vous fait coudre des housses mortuaires ok...

Sofia – J'avais vraiment pas envie de travailler je te jure. Le plus dur c'était quand on cousait celles pour les enfants ou les bébés. Pour 100 housses on est payées 22 euros, ça prend deux jours quand tu couds bien et vite. Moi, je savais pas coudre quand je suis arrivée. J'avais entre 100 et 200 euros par mois. Y'a pas tout le monde qui peut venir travailler à l'atelier couture parce qu'il y a des cutters et des ciseaux. On travaille de 7h45 à 15h avec une pause de 12 à 13h. Franchement hein, j'avais pas envie.

L'accès à l'éducation est également limité, avec une offre de cours restreinte en raison du nombre relativement bas de femmes incarcérées. Il est possible de suivre des cours à l'extérieur des murs, par exemple en cursus universitaire. Même si l'administration pénitentiaire encadre ces cours et offre une vraie aide selon les femmes que nous avons rencontrées, le défi se trouve cette fois-ci en dehors de la prison, où peu d'adaptations sont faites pour les « étudiantes empêchées ».

Olivia – Je dois tout faire toute seule, et je dois me débrouiller d'apprendre par moi-même, parfois j'ai des notes d'étudiants, parfois non. Les étudiants sont pas réceptifs à m'aider, ça fait quatre ans que je demande à avoir un parrain, ou une marraine, il n'y a personne qui veut m'aider. Les professeurs de temps en temps y en a qui sont sympas et qui donnent des notes de cours. Ou la période covid m'a beaucoup aidée, parce qu'il y a eu les vidéos, que j'ai réussi à avoir, mais maintenant que le covid est fini, vidéos finies, il faut être en présentiel et donc les profs ne veulent pas enregistrer leur cours. I.Care – Y a pas d'adaptations ?

Olivia – Non, y a aucune adaptation pour moi, au contraire, y en a qui veulent pas m'aider, clairement.

I.Care – Parce qu'ils savent que vous êtes là ?

Olivia – Oui parce qu'ils se disent que je ne mérite pas de faire l'université, voilà, donc...

I.Care – Et vous ça vous touche ?

Olivia – Franchement oui, je trouve ça décevant comme attitude parce que justement, j'aimerais faire comprendre aux gens que c'est pas parce qu'on est en prison, pas parce qu'on a fait une bêtise une fois dans sa vie qu'on est quelqu'un de foncièrement mauvais, et qu'on ne mérite plus d'être réinséré dans la vie, qu'on ne mérite pas de faire des études et qu'on ne peut pas être intelligent quoi. Et qu'on ne peut pas nous donner une chance, que ce soit dans des études ou dans le travail après. Donc voilà, je fais de mon mieux pour avoir les meilleurs résultats possibles, d'une part pour moi forcément. Et c'est toujours bien d'apprendre, moi c'est parce que j'ai déjà un métier dehors, mais pour plein de gens, ce serait super utile de sortir d'ici avec un diplôme, c'est quand même gratifiant, devant un employeur de dire « oui j'ai été en prison mais j'ai fait un master, j'ai fait un bachelier, j'ai fait l'unif », plutôt que d'avoir toujours des refus parce qu'on a l'étiquette, en sortant d'ici on a l'étiquette « prison » donc personne ne veut nous engager. Et puis d'autre part, je voudrais bien que voilà les gens comprennent qu'il y a moyen de nous aider, aidez-nous un petit peu et on peut mériter de le faire, évidemment ça demande énormément d'énergie, c'est du non-stop, c'est vraiment très difficile.

I.Care – Donc c'est ça, vous constatez que finalement les plus gros freins à votre poursuite d'études, ils viennent de l'extérieur ?

Olivia – Oui, voilà les plus gros freins viennent de l'Université, pas de la prison, le seul frein de la prison qui est aux trois quarts compréhensible c'est le fait de pas avoir accès à internet. Sinon, si j'ai besoin de quelque chose je n'ai jamais un non, par exemple si j'ai besoin d'avoir un professeur particulier là-dedans, j'ai les autorisations de visite pour la personne, si j'ai besoin d'avoir, j'ai demandé par exemple une calculatrice graphique, je l'ai eue, si j'ai besoin d'un casque anti-bruit, bien que maintenant il n'y a plus besoin, c'est très bien insonorisé. J'ai jamais de non dans le matériel dont j'ai besoin, et dans les facilités qu'ils peuvent m'accorder. Évidemment internet c'est autre chose.

On a parlé... de vie sociale et relationnelle en détention

La vie sociale et relationnelle en prison présente des défis particuliers. Les femmes se retrouvent dans un nouvel environnement, entourées de personnes inconnues, ce qui peut être source de stress et d'adaptation difficile.

Les relations avec les agent-es de surveillance pénitentiaire peuvent présenter des particularités. Les femmes peuvent faire face à des défis supplémentaires tels que le manque de compréhension ou de sensibilité à leurs besoins spécifiques, la discrimination fondée sur le genre ou des comportements inappropriés de la part de certain-es agent-es de surveillance. Ces relations peuvent être marquées par un déséquilibre de pouvoir significatif : les agent-es ont le contrôle et l'autorité sur la vie quotidienne des femmes détenues, ce qui peut créer des tensions et des conflits. Les femmes peuvent se sentir traitées de manière injuste, ignorées ou dévalorisées. Les abus de pouvoir ainsi que les comportements inappropriés ne sont malheureusement pas exclus, bien que cela puisse varier selon les établissements pénitentiaires et les individus impliqués.

De plus, certaines femmes peuvent éprouver des difficultés particulières liées à des traumatismes antérieurs, des violences subies ou des problèmes de santé mentale. Les interactions avec les agent-es de surveillance devraient prendre en compte ces facteurs, mais cela peut ne pas toujours être le cas. Les femmes peuvent se sentir vulnérables et peu soutenues dans ces situations.

Lina – L'histoire de Monsieur X., je suis désolée... Abuser de détenues, on est où sérieux ? Il a fallu combien de temps avant qu'on le vire, avant qu'il se retrouve chez les hommes ? I.Care – Ah oui, donc on l'a pas vraiment viré en plus.

Lina – Non, il s'est retrouvé chez les hommes. Il couchait avec des femmes détenues. Ça a pris des années avant qu'on le mette chez les hommes. À chaque fois il gagnait. Moi une fois, je l'entendais sur la section c'était pour partir au préau, je me suis dit « Oh mon dieu, c'est Monsieur X. qui nous tâte ». Parce que quand ils nous fouillaient, moi j'appelle ça qu'ils nous tâtent. Je dis « oh non di dju, c'est impossible ». Je suis pas sortie. Et lui, on n'a fait que le déplacer, voilà exactement. Et à chaque fois, il s'en sortait comme ça comme si de rien n'était. Et puis quand les agents sont de mauvaise humeur, qu'ils s'en prennent à nous... Moi je me suis pris la tête avec Monsieur Y. une fois. Pourtant je ne suis pas quelqu'un qui... Il m'a gueulé dessus comme un cochon pourri. Je lui ai dit. Et, je dis, faut arrêter de s'en prendre à nous quand vous êtes de mauvaise humeur parce que ça va mal se finir. Parce que en gros, c'est ça. C'est que les détenus, chez les hommes je ne sais pas si ils oseraient faire autant, mais chez nous, quand il y a un problème ou que l'agent travaille avec quelqu'un qu'il n'aime pas, ou que ça ne va pas... Déjà la façon dont ils vous disent bonjour, vous savez que vous ne pouvez rien leur demander. Et quand ils vous disent bonjour hein, parce qu'au début c'est « préau ». Je disais « mais mon coco, je t'ai pas encore vu, tu ne sais pas me dire bonjour ? ». Il disait « Vous êtes préau ? ». Alors je disais « BONJOUR, non merci ». Pour bien leur faire comprendre que oui, le respect il va dans les deux sens. Maintenant moi j'ai une personne devant moi qui va me respecter, je vais la respecter. J'ai une personne devant moi qui ne va pas me respecter, je ne la respecterai plus, ça c'est clair. « Bon-

jour, au revoir »... C'est pareil, le bruit c'est au bon vouloir des agents. Chez les hommes, au préau, ils crient, ils ont des ballons de foot etc., ici, on doit être calmes, pas parler fort, pas chanter au préau, parce que ça dérange les agents. On avait un ballon, déjà un seul, ils l'ont retiré parce que apparemment c'était dangereux pour les caméras. Y'a pas de caméras chez les hommes ?

Cependant, les femmes soulignent également qu'il existe des agent-es de surveillance pénitentiaire qui font preuve d'empathie, de compréhension et qui s'efforcent de les traiter avec dignité et respect. Les initiatives visant à mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation du personnel pour favoriser des relations plus positives et égalitaires sont à encourager car elles sont un point crucial pour assurer le respect des droits fondamentaux.

Selon le site du SPF Justice, la formation des agent-es dure 50 jours, répartis sur l'année de stage. Les assistant-es de surveillance pénitentiaire alternent la formation au centre de formation avec une formation on-the-job en établissement pénitentiaire.

Quand il y avait assez d'agents, je le dis, les agents font un travail extraordinaire. Ils font un travail, vous savez ce qu'on dit dehors des agents : « c'est des policiers ratés ». Moi, je suis pas une porte-parole de l'autre côté, donc il faut prendre avec des pincettes tout ce que je dis. C'est pas ce que je pense, c'est ce que je me dis moi avant de rentrer en prison. Le père de mes enfants, qui avait fait de la prison, il me disait « les agents c'est des policiers ratés, c'est des poulaillers, c'est des poules sans tête ». Les matons, c'est des ratés de la vie, qui avaient raté le concours de police et qui se trouvent ici. Moi je suis désolée, j'ai rencontré des femmes et des hommes d'une gentillesse que je ne connaissais plus. (Jade)

Les prisons (surtout les plus récentes) sont souvent situées loin des centres urbains, comme précisé dans l'introduction de cet écrit, ce qui peut entraîner un isolement pour les femmes. Cela rend les visites familiales plus compliquées car les proches doivent souvent faire face à des contraintes de distance et de transport. Les visites régulières sont pourtant importantes afin de maintenir les liens familiaux et sociaux, et le manque d'accès facile peut avoir un impact négatif sur la santé mentale et le bien-être des femmes.

En raison du faible nombre d'établissements (9 sur 35 prisons en Belgique) les enfermant, les femmes peuvent se retrouver éloignées de leur-s proche-s, ceci les isolant de manière encore plus flagrante que les hommes détenus.

Anna – Pour ma part, ma peine de prison n'est pas constructive du tout, à part priver mon gamin de sa mère pendant 15 ans, ils ne vont rien faire d'autre.

I.Care – Vous avez quand même des contacts avec lui ?

Anna – Tous les jours oui.

I.Care – Il peut venir vous voir, il a quel âge ?

Anna – Il a 11 ans mais pour l'instant je ne le fais pas venir parce que les visites ne sont pas au point. Dans les VHS y a toujours pas de vidéo, on ne peut toujours pas prendre à manger, y a pas de jeux, déjà qu'il y a pas d'extérieur, c'est très très mal fait. Et comme c'est très loin, maintenant il ne veut plus venir, c'est 1h30 de trajet aller, 1h30 de trajet retour donc c'est plus d'une après-midi, il rentrait tard juste pour une heure de visite. Mes autres proches c'est pareil, les horaires de visites sont contraignantes, quand tu viens de Charleroi, de Mons ou de Namur par exemple ou que tu travailles... Ben c'est pas possible. Et puis moi c'est pareil, des fois ils veulent venir mais moi je peux pas parce que je travaille... J'ai déjà que deux jours de travail, donc je peux pas me permettre de manquer un jour quoi.

Contrairement aux autres types de visites, les visites hors surveillance (VHS) offrent un environnement plus intime et permettent aux personnes détenues de passer du temps avec leur-s proche-s dans un local séparé qui n'est pas surveillé par un-e membre du personnel de la prison.

Une fois en prison, les femmes sont souvent confrontées à une vie contrainte en communauté avec d'autres femmes détenues. La promiscuité est fréquente dans les établissements pénitentiaires, avec des espaces de vie restreints et une intimité limitée. Cette proximité constante peut être source de tensions et de conflits, augmentant le niveau de stress et rendant difficile la préservation de l'intimité personnelle.

Ici il y a des filles qui se montent contre moi. J'ai commencé à verbaliser avec des femmes qui pouvaient comprendre. Certaines ont essayé de comprendre. Je ne vais pas au conflit, je vais fuir. Ici il y a quelques problèmes avec des filles. Je suis en cellule avec une co-détenue. Je n'ai pas de sas de décompression. J'attends ma cellule solo. Je suis rejetée. Ce que les autres elles font là, je sais que j'ai vécu cela petite par ma mère qui m'a rejetée. Et puis il y a eu trois filles à l'école... J'en ai un peu trop sur la cafetière. C'est vraiment la première chose qui m'a marquée en prison, l'attitude des gens, les détenues comme les agents. Ils vont marquer leur position. Psychologiquement c'est pas facile à gérer. Par exemple, il y a trop de problèmes dehors au préau. Il y a constamment des règlements de comptes, et puis moi, on sait pourquoi je suis là. Je commence à mettre mes limites, mes barrières à moi. Je pense au transfert, même si je me dis que je devrais tout recommencer ailleurs. (Gabrielle)

Cependant, malgré ces difficultés, la rencontre avec d'autres femmes détenues peut également offrir des opportunités positives. Les relations formées en prison peuvent devenir des liens amicaux significatifs et créer un sentiment de solidarité et de sororité. Les femmes incarcérées partagent des expériences similaires, ce qui peut faciliter la compréhension mutuelle et la création de liens basés sur le soutien et l'empathie. Ces relations peuvent offrir un soutien émotionnel crucial dans un environnement difficile. Certaines soulèvent le manque de cohérence dans les conditions à la sortie de prison, puisqu'après avoir passé des semaines, mois ou années auprès de femmes devenues parfois des amies, les décisions judiciaires imposent un éloignement et une interdiction de se côtoyer en dehors de la prison.

Mila – Ben moi ce qui me reste de positif en tête c'est la solidarité qu'il y a quand même, parce même s'il y a des coups de gueules, aussi bien avec les agents qu'avec les chefs, qu'avec les autres détenues, et ben malgré tout on reste solidaires, on reste une famille, et donc on s'entraide. Je vais dire que j'ai fait une ou deux rencontres sympas, j'ai quand même rencontré quelques personnes, j'ai une amie qui est sortie il y a trois ans, je suis toujours amie avec elle et franchement je la quitterai jamais, j'attends de sortir pour la revoir, donc voilà, j'ai fait une rencontre importante pour moi, puis j'ai rencontré quand même aussi d'autres personnes. Et oui, on rencontre des gens bien. On peut rencontrer des gens bien ici, que ce soit dans les agents, dans les détenus, donc ça...

I.Care – C'était quelque chose que vous connaissiez déjà à l'extérieur ? Vous êtes quelqu'un de sociable ?

Mila – Non, je suis justement quelqu'un qui n'était pas très sociable dehors, une ou deux amies pour moi c'est mieux que 15 mauvais, donc voilà, donc voilà, ici j'ai gagné une vraie amie en plus, et voilà, j'ai quand même rencontré aussi des gens sympathiques. Par contre, j'ai aussi rencontré la misère du monde, j'ai vu des choses auxquelles j'aurais jamais été confrontée en étant à l'extérieur, autant des dingues que des filles dans la misère, voilà, on en rencontre de tout, il y a des choses qui marquent.

- C'est un bleu sur ton omoplate ?

- Non cheffe, c'est ma cicatrice !

Quand il m'a brulée avec le fer à repasser.

***On peut pas tout
demander à la prison.***

***C'est pas eux
qu'il faut attaquer,
c'est le système.***

***La prison n'y est
pour rien.***



On a parlé... du quotidien en détention

Le quotidien en prison est marqué par des conditions de détention qui ont un impact direct sur la vie des femmes incarcérées.

Les conditions matérielles de la détention sont un des plus gros sujets de conversations que nous avons eues avec les femmes rencontrées. Directement visibles, quantifiables et impactant le quotidien, les femmes relèvent de nombreux dysfonctionnements. Par exemple, elles racontent les problèmes liés à l'accès à l'eau et globalement aux douches. Dans certaines installations, l'eau calcaire des douches peut causer des irritations cutanées et des problèmes dermatologiques. De plus, les douches sont souvent limitées à des durées strictes (dans certains établissements, seulement 10 minutes d'eau chaude par jour), ce qui peut être ressenti comme étant insuffisant pour permettre une hygiène adéquate. Dans certaines prisons, les douches collectives sont la norme, ce qui peut entraîner une violation de l'intimité et de l'intégrité personnelle des femmes incarcérées et être vécu comme un moment de stress. Certaines font d'ailleurs le choix de se laver dans leur cellule, au lavabo, avec de l'eau chauffée à la bouilloire.

Mila – Je suis restée un mois et demi dans cette prison, mais j'ai l'impression que je suis restée 10 ans, parce que tu n'avais pas de chauffage, tu avais que 3 douches semaines, moi qui suis maniaque je pétais un plomb, tu avais plein d'humidité, il pleuvait sur toi, carrément, enfin... C'est insalubre et tout ça.

I.Care – Tu étais avec une autre personne dans ta cellule ?

Mila – On était dans une cellule de deux, on était 5 femmes. C'était quand il y avait un gros épisode de surpopulation.

I.Care – Elles dormaient où les trois autres ? Ou toi ?

Mila – Il y avait une dame et une autre plus jeune, bon c'était la même affaire donc elles, elles dormaient dans un même lit une place. Y en a une qui dormait toute seule dans l'autre lit et moi et une autre fille on dormait sur un matelas par terre. En sachant que tu n'as pas de chauffage et que c'était en plein hiver. Et quand tu vas à la douche tu as de l'eau gelée, et quand tu le dis on te répond « c'est ça ou c'est rien ». Et si tu veux être propre, tu... Quoique il y avait une baignoire où il y avait de l'eau chaude, donc on avait toujours nos... À force on avait pris une sale habitude de dire que, tu guettes que l'agent soit là pendant qu'on prend vite une petite douche dans la baignoire puisque là l'eau était chaude, mais c'était pas tout le temps non plus.

Un autre problème récurrent est celui du bruit à l'intérieur des cellules, dû, notamment, à une mauvaise isolation des installations pénitentiaires. Les bruits provenant des autres cellules, des couloirs ou même de l'extérieur de la prison (comme les bruits d'un aéroport voisin) sont mis en avant par les femmes avec qui nous sommes entretenues. Lorsqu'elles parlent de bruit, elles relèvent également un autre fait, celui d'être incarcérées auprès de femmes internées. La cohabitation des femmes internées avec celles qui ne sont pas internées en prison peut avoir des conséquences significatives sur leur bien-être et leur santé mentale. Le fait d'être incarcérées avec des femmes qui ne sont pas déclarées « internées », qui ne sont pas confrontées aux mêmes problèmes de santé mentale, peut entraîner notamment des nuisances sonores constantes et le sentiment d'être dans un environnement similaire à celui « d'un hôpital psychiatrique », comme le précise Louise.

Les personnes internées ont été déclarées irresponsables de leur(s) acte(s) au moment de leur jugement, en raison d'un trouble altérant leur discernement. Elles n'ont pas de date de fin de peine. À contrario des femmes, les hommes internés le sont dans des annexes psychiatriques dans les prisons, ou dans un établissement de défense sociale.

Les femmes internées, elles le sont dans les mêmes unités que nous. C'est pas de leur faute, mais elles ont pas leur place ici, ça devient invivable. À Lantin, elles sont juste à côté des cellules où les femmes sont avec leurs enfants. Elles crient, elles pleurent et tout, elles font un bruit pas possible. C'est pas adapté. (Louise)

Par ailleurs, selon les femmes que nous avons rencontrées, l'incarcération peut avoir des effets physiques sur le corps, sur les sens. La surpopulation, l'éclairage insuffisant, les environnements confinés et parfois sales peuvent entraîner une fatigue oculaire, une détérioration de la vision et une sensibilité à la lumière. La restriction de la liberté de mouvement et la limitation des paysages extérieurs peuvent altérer la perception visuelle et causer une sensation d'isolement. Le bruit constant et les environnements bruyants en prison peuvent avoir un impact négatif sur l'ouïe : les sons de portes qui claquent, les conversations bruyantes, les alarmes et les interpellations peuvent provoquer du stress, des maux de tête et des problèmes d'audition.

I.Care – Vous disiez que vous sentez que votre vision a diminué depuis que vous êtes incarcérée ?

Anna – La vision a diminué, au niveau de l'audition j'ai attrapé des acouphènes ici, que je n'avais pas avant.

I.Care – À cause de trop de bruit ?

Anna – Du bruit, oui certainement du bruit. Je n'avais pas d'acouphènes avant, ici maintenant, c'est tout le temps un sifflement dans les oreilles et ça ne se soigne pas. Alors la vue qui baisse, l'audition, l'ouïe qui baisse aussi, les articulations qui prennent cher, le dos, tout le système circulaire, tout tout, la circulation veineuse, tout, tout prend cher, au niveau du corps. Tout le monde a des problèmes de santé, et je sais pas si c'est en grosse partie au psychologique, mais on a ici des problèmes de santé qu'on n'a pas dehors, et ça, presque toutes les filles me le disaient, c'est déjà le mal de dos, des problèmes de circulation, genre les jambes qui gonflent, des choses qu'on n'avait pas dehors et qu'on a ici, ou des problèmes intestinaux, des problèmes de prise ou de perte de poids, des choses que dehors on n'a pas.

Le sommeil en prison peut être perturbé en raison de l'environnement carcéral et du stress qui l'accompagne. Dans certaines prisons, les cellules sont petites, confinées et partagées avec d'autres femmes, ce qui peut entraîner des nuisances sonores constantes. Aussi, les bruits de verrouillage des portes, les appels au microphone dans les différentes sections peuvent venir perturber le sommeil. L'inverse existe également, puisque dans des prisons où l'encellulement est individuel et où des dispositifs anti-bruit sont installés, le sommeil n'est pas toujours plus facile à trouver. Le stress élevé qui accompagne la vie en prison peut avoir un impact considérable sur la qualité du sommeil. Les femmes que nous avons rencontrées font face à de nombreuses pressions, pouvant entraîner des problèmes d'insomnie, de l'anxiété et des cauchemars, rendant le sommeil encore plus difficile.

L'alimentation en prison est souvent considérée comme un défi en raison de divers facteurs. Bien que les personnes détenues reçoivent trois repas par jour, l'importance de l'alimentation va au-delà de la simple satisfaction des besoins nutritionnels. La qualité des repas peut être limitée en raison de contraintes budgétaires, de l'organisation de la cuisine en grande quantité et des ressources. Les aliments servis peuvent

Selon le Ministre de la justice en septembre 2022, le budget prévu par l'administration pénitentiaire belge pour nourrir une personne détenue est de 4,05 € par jour.

être peu appétissants, manquer de saveur et être pauvres en nutriments essentiels. L'effet de la prison sur le corps est souvent associé à une mauvaise alimentation par les femmes que nous avons rencontrées, ce qui vient renforcer la mauvaise estime d'elles-mêmes.

Face à ces défis, certaines peuvent se tourner vers des régimes drastiques pour tenter de retrouver un certain contrôle sur leur corps et leur estime de soi. Cependant, ces régimes ne sont pas encadrés par des professionnel·les de la santé et peuvent être inefficaces voire dangereux. Par ailleurs, les régimes spécifiques pour raison médicale (donc prescrits par un·e médecin) ne sont pas toujours respectés en pratique dans la distribution des repas.

L'alimentation est pas très équilibrée, crème fraîche tous les jours, pas assez de légumes, c'est pas assez varié en fait. Ils disent qu'ils ont changé les menus, mais une semaine sur deux c'est répétitif, c'est tout le temps la même chose, du riz, du riz, des pâtes, des pommes de terres qui ne sont pas cuites. J'ai pris du poids ici, et ça me démotive. J'ai demandé à avoir le régime sans graisse, parce que j'ai développé du diabète et tout. Mais ils me le donnent pas. J'avais réussi à perdre 12 kg à Berkendael avec ce régime. Là, j'ai passé deux semaines à refuser les plats, parce qu'ils me donnent pas le « sans graisse », ils me donnent que des plats qui baignent dans la sauce et tout... J'en veux pas. Alors je mange du pain, une tranche par jour. (Emma)

La sédentarité est souvent vécue comme un défi, avec un manque d'activités physiques et de possibilités de se déplacer, ce qui peut avoir un impact sur la santé physique et mentale des femmes détenues. Elles passent de longues périodes confinées dans des espaces restreints, ce qui limite leur possibilité de pratiquer des activités physiques régulières. La promiscuité et la surpopulation carcérale rendent souvent difficile l'accès à des espaces d'activité ou de loisirs qui pourraient offrir des opportunités de mouvement.

Le préau est un lieu fermé en plein air permettant aux personnes détenues de sortir deux fois par jour (en théorie). Il a pour particularité qu'aucun·e membre du personnel pénitentiaire ne s'y trouve.

I.Care – Tu sors au préau ici ?

Mila – Non, je suis sortie deux fois plus jamais.

I.Care – Pourquoi ?

Mila – Déjà les sections sont séparées donc si je sors je suis toute seule, ou alors on est à deux. Les filles de cette section, parce que oui on y va avec celles de la section et pas avec toutes les sections comme avant, donc je vois qu'elles, et je les aime pas, je m'entends mieux avec celles de l'autre unité d'à côté, ici elles parlent pas trop français, elles parlent anglais, néerlandais... Et pas moi. Et au préau, tu te retrouves dans le petit truc là, tu te sens encore plus enfermée, je ne sais même pas encore expliquer, et puis tu as les avions qui passent, enfin tu as... Chez les hommes, j'ai entendu, enfin moi ils m'ont dit que eux ils sortent à tous les préaux, ils sont en groupes, ils jouent au foot et tout mais nous les femmes il y a personne qui sort, si y en a deux trois qui sortent... Et puis c'est long les préaux. Tu rentres et sors pas comme tu veux. C'est long deux heures sans toilette aussi.

I.Care – Et tu fais d'autres activités ?

Mila – Y'a le temps d'activité sur les sections, où les portes sont ouvertes 2 h par jour. On peut aller en bas et tout dans les espaces communs. Moi des fois je l'ouvre même pas ma porte. Moi j'étais habituée pendant 8 ans à avoir ma porte fermée, ça fait que tu vois... Le bruit et tout ça, j'ai encore du mal. Mais sinon, y'a le fitness, j'y vais pas encore mais les autres filles disent que c'est bien. Et sinon, non travail mais pas activités. C'est vraiment le manque d'activité qui pèse en fait, on n'a rien à faire.

La mixité au sein de la prison, que cela soit dans le travail ou les activités, peut être bénéfique car elle offre aux personnes détenues la possibilité de se (re)familiariser avec la dynamique sociale et les interactions en société. Cependant, il est essentiel de ne pas imposer cette mixité, en particulier compte tenu des parcours souvent marqués par la violence des femmes incarcérées. Certaines femmes peuvent avoir besoin d'un espace exclusivement féminin pour se reconstruire et se sentir en confiance.

Anna – Bah les hommes ici, on les croise mais tant que c'est que les croiser dans les couloirs quand on va travailler ça va, mais travailler tout le temps avec des hommes... pour moi ce serait trop la pression.

I.Care – C'est un contact que vous ne voulez pas avoir ?

Anna – Non, ici je sais que dehors parfaitement, c'est homme-femme dans tous les métiers, c'est normal, c'est la vie, mais ici le comportement des hommes, on va pas se le cacher, n'est pas du tout le même qu'à l'extérieur. Les gens se regardent pas de la même façon. Et les réflexions, il y a des garçons qui sont très gentils, qui nous laissent tranquilles, mais non, pour notre tranquillité on ne veut pas d'hommes.

Il est rapporté que la consommation de drogues en prison peut être, entre autres, utilisée par les femmes détenues comme moyen de s'occuper, de faire face à l'ennui et au stress de la vie carcérale. Elle est souvent tolérée par les agent·es pénitentiaires car elle contribue à apaiser l'ambiance au sein de la prison.

Quand on fume, il y a des agents qui nous disent «attendez ce soir quand les portes seront fermées quand même les filles...», ils s'en foutent. (Adèle)

A photograph of a concrete wall with shadows from a window grid. The wall is textured and shows signs of wear, with some darker patches. The shadows are cast in a grid pattern, suggesting a window with a grid of panes. The lighting is dramatic, with strong highlights and deep shadows.

Ma seule crainte, c'est qu'il me retrouve.

On a parlé... d'hygiène et d'intimité en détention

L'hygiène en prison constitue un défi majeur pour les femmes. Elles sont confrontées à des difficultés d'accès à des produits de soins de base, tels que le savon, le shampooing, le dentifrice, et autres articles d'hygiène personnelle, ou encore des produits cosmétiques. Ces produits peuvent être chers à la cantine de la prison, ce qui limite encore davantage l'accès à ces articles. Ceci a un impact significatif sur l'estime de soi et le bien-être des femmes en prison, car elles ne sont pas en mesure de maintenir des normes d'hygiène personnelle adéquates. Pourtant, la loi de principes prévoit expressément que la direction de la prison doit « [veiller] à ce que [la personne détenue] soit en mesure de soigner chaque jour convenablement son apparence et son hygiène corporelle. »

I.Care – Pour toi, la féminité ça passe par quoi ?

Rose – Ben tu as les vêtements et puis même, t'as plus de cantine parfum ici, tu n'as pas de cantine Yves Rocher, tu n'as rien. Ici, parce qu'on nous impose par exemple de porter des baskets pour sortir tout ça, donc on a moins facile de porter des jupes ou des robes comme on en a envie, donc ça c'est... La féminité ici est un petit peu diminuée, par rapport à Berkendael où on pouvait mettre des tongs, des sandales, des chaussures compensées si on en avait envie, des jupes, des robes, pas trop courtes évidemment. Ici beaucoup moins...

I.Care – Pour toi le maquillage, les vêtements etc., ça fait partie de la féminité ?

Rose – Mais oui fin tout, même l'hygiène, on n'a droit qu'à 3 soutiens gorges en prison... Un nombre limité de vêtements, je crois que c'est une vingtaine en tout. Mais on est des femmes, on aime avoir un grand dressing... Ici, on peut laver notre linge une fois par semaine aussi. Tu sais pas prendre soin de toi comme tu fais dehors, aller chez le coiffeur, faire tes ongles. Ça a l'air bête mais pour moi ça c'est... Important.

L'accès à des protections périodiques adaptées était limité, et celles proposées non adaptées dans les différentes prisons. Si des serviettes hygiéniques, des tampons ainsi que des protège-slips sont disponibles à la vente via la cantine, ils le sont à des prix bien supérieurs à ceux dans les commerces extérieurs. La précarité menstruelle en prison va au-delà des problèmes physiques et affecte également le bien-être émotionnel des femmes détenues. La gestion des menstruations dans des conditions inadéquates peut entraîner une détresse psychologique, une honte et une stigmatisation accrues. L'absence de produits d'hygiène menstruelle appropriés prive les femmes de leur dignité et de leur capacité à maintenir une hygiène personnelle adéquate, ce qui a des répercussions négatives sur leur santé et leur estime de soi.

Moi, j'ai toujours pris les protections mises par I.Care, mais même ça ici... Un bête exemple, quand on est rentrées le premier jour dans cette prison, il n'y avait pas de serviettes dans une prison de femmes, je ne sais pas, il y a un problème. Et on a attendu des semaines avant de les ravoir ! Ils les avaient perdues on a entendu dire. (Mila)

Dans le cadre d'un projet mené par notre asbl, nous mettions à disposition des personnes menstruées des protections périodiques gratuites et variées, tout en plaidant auprès des autorités publiques la nécessité de mieux prendre en charge ce besoin. En mai 2022, Karine Lalieux (ministre de la lutte contre la précarité) et Vincent Van Quickenborne (ministre de la justice) ont annoncé que près de 300 000 tampons et serviettes hygiéniques allaient être mis à disposition des personnes incarcérées menstruées.

La vie en prison est caractérisée par une intimité extrêmement limitée. Les femmes détenues doivent partager des espaces de vie communs, souvent même les cellules, avec peu ou pas d'intimité. Cette promiscuité constante peut avoir un impact sur leur bien-être émotionnel et physique. L'absence de confidentialité peut également rendre difficile la gestion de problèmes personnels, tels que les problèmes de santé mentale ou les difficultés relationnelles.

Alice – Intimi quoi ? Être une femme incarcérée c'est compliqué, on n'a pas d'intimité, on a rien. On est à deux en cellule, on est juste séparées par une tenture pour aller aux toilettes et se laver. Les douches, c'est 6 douches à la fois. Il n'y a pas, il n'y a rien. On n'est plus une femme en prison, on n'est plus qu'un être humain et c'est tout. Le solo oui, tu as plus d'intimité quand tu prends ta douche, quand tu vas aux toilettes, t'es toute seule quoi. Mais en duo, au début c'est gênant mais après, comme j'ai dit on est solidaires, on est dans le même bateau donc on n'a pas le choix. Mais sinon l'intimité en prison, même quand tu penses l'avoir, t'as toujours un agent pour venir dire « fouille à nu », 'fin tu vois des trucs...

I.Care – Et qu'est-ce que tu entends par femme, est ce que c'est par rapport à l'estime de soi, aux relations ?

Alice – À peu près tout.

I.Care – Et qu'est ce qui te manque le plus par rapport à ça ?

Alice – D'être considérée comme une femme et pas comme un numéro ou un objet.

La question des relations intimes et de la sexualité en prison est complexe et les besoins varient d'une personne à l'autre. La littérature mentionne parfois l'existence de relations homosexuelles de circonstance en milieu carcéral, mais ces témoignages ne se sont pas retrouvés dans notre recherche. Certaines femmes déclarent ne pas avoir de désir sexuel en prison, ce qui peut être attribué aux effets de la détention sur leur libido et à l'environnement carcéral stressant. D'autres femmes ont la possibilité de recevoir des visites intimes en dehors de la surveillance, où elles peuvent retrouver leur partenaire. Cependant, certaines femmes témoignent du manque d'affection et de contact émotionnel plutôt que de l'aspect sexuel en lui-même.

Juliette – Avec mon compagnon, on avait encore eu de l'intimité, quand j'étais à Berkendael. Mais ici c'est plus difficile, le temps c'est deux heures ou une heure donc je ne vais pas prendre la peine de le faire venir pour ça. On n'a pas chaud à ce point-là, je veux dire, on n'est plus tout jeunes.

I.Care – il y a vraiment un âge pour ça ?

Juliette – Ben je me le demande, je ne sais pas, honnêtement je ne sais pas. Mais en tout cas, je sais une chose, c'est que l'amour, comment on appelle ? Il y a l'amour quand on est jeune, fougueux...

I.Care – L'amour passionnel ?

Juliette – Voilà, c'est normal, je l'ai connu. Maintenant c'est beaucoup d'affection. Donc c'est pas physique, c'est plus cérébral. C'est vieillir ensemble... C'est faire des choses... C'est continuer encore à deux... Et là je vais chialer si je continue.

Les femmes en prison qui sont enceintes font face à des défis uniques. Bien qu'elles bénéficient généralement d'un suivi médical adéquat, la séparation d'avec leur bébé peut être particulièrement difficile quand elles y sont contraintes ou qu'elles en ont fait le choix. Certaines femmes expriment le dilemme émotionnel et la culpabilité associés à la garde de leur bébé en prison, même si elles sont autorisées à le faire jusqu'à l'âge de trois ans. Certaines choisissent de confier leur enfant à des membres de leur famille à l'extérieur de la prison afin de lui offrir une « meilleure vie et une plus grande stabilité ».

Les femmes incarcérées ont la possibilité d'avoir auprès d'elles, en prison, leur enfant, sous réserve qu'il ait moins de trois ans (cette mesure ne s'applique pas aux hommes). Elles sont alors incarcérées dans une cellule mère-enfant et sont soutenues notamment par l'Office national de la naissance (ONE) pour les francophones, Kind&Gezin pour les néerlandophones ainsi que par la Croix-rouge.

Alma – Quand j'ai appris ma grossesse, le premier truc quand j'ai vu la gynéco... J'ai entendu le cœur de mon bébé, elle m'a dit « oui, vous savez, si vous voulez vous avorter... » bon après elle a pas insisté mais c'était bizarre de me dire ça. Par contre ensuite j'ai bien été suivie, j'ai vu la gynéco 5-6 fois. Et ensuite, quand j'ai accouché, c'était il y a déjà 8 ans mais... Quand on est partis de la prison, j'avais perdu mes eaux, j'avais la poche qui s'était fissurée, j'avais pas encore de contractions, encore heureux. J'avais la cheville menottée au lit, et les mains. Et ouais. J'arrivais là-bas, on me met sur le lit. Vous avez la cheville menottée, et que pour finir, après il y a quand même le médecin qui a dit « écoutez, peut-être enlevez » la menotte de sa cheville, là madame elle va accoucher ». Donc pour finir après j'ai plus eu, mais une fois qu'il a été mis au monde, il a pas eu le temps de sortir, sur moi, de nouveau la cheville menottée au lit.

I.Care – Tout juste après l'accouchement ?

Alma – J'ai eu les soins, tout ce que vous voulez, les soins et tout ça, et après c'était re-menottée à la cheville... À la base, mon fils devait partir en famille d'accueil, et c'est après... C'est à Berkendael que j'ai appris qu'ils voulaient l'adopter, que j'ai été convoquée. J'ai été massacrée par la juge. Moi j'avais marqué mon refus pour l'adoption de mon fils, mais après tu passes au tribunal de la jeunesse, et là je m'en suis pris plein la figure. J'ai eu l'impression de vivre un deuxième procès. Ben après je me suis dit bon, pour le bien du petit, c'est vrai que dans un sens il ne me connaît pas, et pour son bien à lui ben..., et voilà, ça s'est fait comme ça. La dernière fois que j'ai vu mon fils, c'est le lendemain de mon accouchement, à 10 heures du matin, avant de partir à la prison, et après, je ne l'ai plus vu.

On a parlé... de soins de santé en détention

Les soins de santé en prison sont souvent insuffisants, ce qui entraîne des problèmes majeurs pour les femmes incarcérées. Elles ont souvent l'impression de ne pas être prises en compte et de ne pas bénéficier d'un accès adéquat aux services médicaux.

Les soins de santé en prison sont actuellement sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire et non de la santé publique, comme cela est le cas en société libre. Ce fait se reflète notamment dans les budgets octroyés aux soins de santé en prison, puisque l'enveloppe accordée par le SPF Justice à cet effet est déterminée en amont, indépendamment des besoins effectivement observés dans les prisons au quotidien. Une réforme des soins de santé en prison est cependant en cours.

Ce médecin, c'était Monsieur Paracétamol. Il ne nous écoutait pas, il ne s'occupait pas de nous, et tout ce qu'on avait il nous donnait du paracétamol pour n'importe quoi. Vous vous coupez un petit orteil ? Paracétamol. Vous avez mal au ventre ? Paracétamol. Mais pour tout, pour rien. Ici, franchement le médecin qu'on a est beaucoup plus à l'écoute, beaucoup plus ouvert, et enfin c'est un vrai médecin quoi, on se sent d'une part écoutées, d'autre part soignées. L'inconvénient c'est toujours de devoir justifier qu'on a mal. Quand vous allez chez le médecin et que vous lui dites « voilà, j'ai mal au ventre », il va vous donner ce qu'il faut. Ici, vous devez justifier, vous devez expliquer tout en détail tout ce que... Et comment c'était avant, est-ce que... Vous devez tout justifier, alors on vous dit « oui mais vous ne mangez pas assez de fruits ». Non, c'est pas vrai, je mange deux kilos de pommes par semaine, c'est pas ça. Trouvez une autre excuse. Il faut se justifier d'avoir mal, genre moi je suis asthmatique, quand je suis arrivée ici, c'était « non, vous n'êtes pas asthmatique ». Si, je suis asthmatique chronique depuis ma naissance, je te dis pas le nombre de fois où j'ai dû aller à l'hôpital, c'est des aérosols tous les jours, je suis asthmatique chronique. « Mais non, mais non ». Il a fallu attendre que je fasse une première crise d'asthme pour qu'ils comprennent que j'avais peut-être besoin des puffs. (Anna)

Les femmes expriment des besoins de soins médicaux spécialisés en raison de problèmes de santé préexistants ou de conditions liées à leur incarcération. Cependant, les ressources médicales peuvent être limitées en prison, ce qui entraîne des délais d'attente prolongés pour obtenir des rendez-vous avec des spécialistes. De plus, les soins de santé fournis en prison peuvent ne pas être adaptés aux besoins spécifiques des femmes détenues. Les problèmes de santé propres aux femmes, tels que les soins gynécologiques ou encore les problèmes de santé mentale spécifiques, peuvent ne pas recevoir une attention suffisante. Les protocoles de soins standardisés ne pas tiennent pas compte des besoins particuliers des femmes en détention, ce qui entraîne un traitement insatisfaisant ou inapproprié. Malgré ces besoins importants, les établissements pénitentiaires font face à des contraintes de ressources et de personnel, qui peuvent entraîner des retards dans la prise en charge des problèmes de santé.

Je voulais me faire ligaturer les trompes, on m'a dit que comme j'étais en prison j'étais sûrement dépressive, que comme j'ai que 35 ans et que c'est irréversible, je peux pas prendre ce genre de décision. Je comprends pas pourquoi. On est complètement infantilisées, on ne peut plus rien décider ici. On me donne de l'ibuprofène, et quand je me plains, on m'a répondu « si vous êtes pas contente, fallait pas venir ici »... Ou aussi, une

fois je voulais pas aller chez la gynéco parce que je venais d'avoir mes règles, parce que j'ai refusé cette fois-ci, ils m'ont mis tout à la fin de la liste pour la revoir. Quand je l'ai vue, c'était parce que j'avais eu un début de cancer du col dehors, ils m'avaient brûlé 4 cm. La gynéco a vu que c'était revenu en juin l'année passée, elle m'a vue il y a deux jours. On est en février. Elle m'a même pas fait de frottis pour contrôler. Elle m'a dit «tu le feras dehors». (Gabrielle)

La communication entre les femmes détenues et le personnel médical peut également poser problème, notamment par crainte de la divulgation d'informations sur leur état de santé à d'autres femmes incarcérées ou au personnel pénitentiaire. Cette crainte de divulgation peut inhiber la communication ou être très mal vécue. Le manque de confidentialité peut également découler de l'organisation matérielle des installations carcérales ou encore de l'organisation interne de la prison. C'est par exemple le cas des consultations médicales qui se déroulent dans des espaces restreints et partagés, où d'autres femmes peuvent être présentes ou à proximité.

Quand on est sous traitement de substitution, on est appelée au service médical pour prendre notre méthadone. Les agents ils crient sur la section «Madame Untel, service médical» ou parfois «Madame Untel, c'est l'heure de la métha». Et puis on est toutes appelées en même temps au service médical donc tout le monde sait qu'on consomme... (Rose)

La littératie en santé joue un rôle crucial dans la communication entre les femmes détenues et le personnel médical. De nombreuses femmes peuvent présenter des difficultés d'accès à l'information médicale et de compréhension de celle-ci, en raison de niveaux de littératie plus faibles. Cela peut rendre difficile pour elles de comprendre les instructions médicales, les traitements prescrits ou les informations sur leur état de santé. Cette limitation peut entraver la communication efficace avec les professionnels de la santé et compromettre les résultats des soins.

La littératie en santé se comprend comme la capacité des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information liée à la santé pour être autonome et pour faire des choix éclairés en ce qui concerne la santé, l'engagement social, la prévention des maladies et la promotion de la santé, de manière à maintenir ou à améliorer la qualité de vie.

Quelques mois après mon accouchement, je suis restée trois semaines au lit. On m'avait rien dit pour mon retour de couche, on m'a rien... Rien donné de... Serviettes hygiéniques ou truc comme ça. Et la troisième semaine, j'ai commencé à avoir extrêmement mal au ventre un matin, j'ai hurlé. Je m'entendais très bien avec une infirmière, elle me dit «c'est grave, il faut aller à l'hôpital». La prison ne voulait pas que j'aille à l'hôpital, il a vraiment fallu qu'elle insiste. Arrivée à l'hôpital on m'a dit que c'était rien, que c'était juste mon ovulation. J'ai attendu encore une semaine, j'avais toujours mal, on m'a ré-amenée à l'hôpital d'urgences. J'avais une intoxication sanguine. Après, ils m'ont juste dit «bon on a ouvert» et en fait ils ont remarqué qu'il y avait des trous dans mes intestins. Je comprenais rien alors je posais des questions. Après il était fâché, il m'a dit «bon, c'est vous le médecin ou c'est moi?». Il a fallu me réopérer d'urgence et là j'ai attrapé un staphylocoque doré, j'étais à ce moment-là dans le coma, et je me suis réveillée, et même pas 5-6 jours après j'étais déjà à la prison. Sauf que j'ai vu la gynécologue, à aucun moment le médecin m'a expliqué, à aucun moment à l'hôpital, tout le monde parlait flamand et évidemment personne ne voulait répondre en français ou même m'expliquer en français, même les infirmiers ne voulaient pas me parler.

À l'heure actuelle, je ne sais pas si je peux encore avoir des enfants, je me suis juste réveillée avec une grande cicatrice sur le ventre qui descend jusque tu sais où. Sans explication. Tout ce qu'on m'a dit, c'est «on vous met ça pour ne plus avoir de bébé pendant quelques mois». Je n'étais pas d'accord mais, à force de la pression, j'ai dit oui pourquoi pas. Même mon dossier médical, il est en néerlandais. J'ai demandé à ce qu'il soit traduit, mais rien. (Alma)

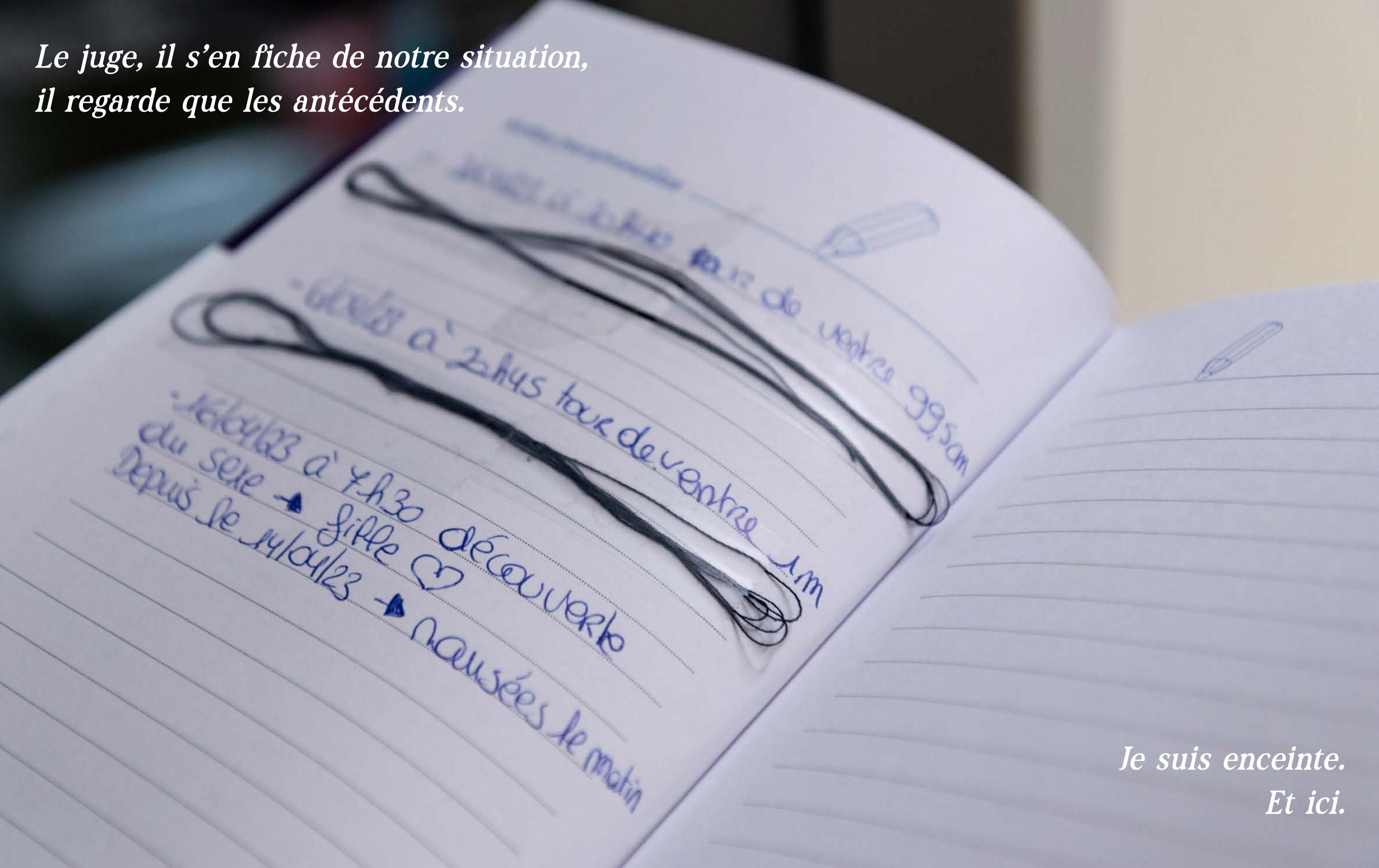
L'insuffisance des soins de santé en prison a des conséquences graves sur la santé physique et mentale des femmes. Les problèmes de santé non traités ou mal gérés peuvent s'aggraver, entraînant des complications et une détérioration de l'état de santé général. De plus, le manque de confiance dans le système de santé en prison peut avoir un impact négatif sur la motivation des femmes à faire les démarches nécessaires afin de recevoir les soins dont elles ont besoin.

Juliette – Le dentiste, c'est un point horrible. Le dentiste, il fait des trous, mais il ne les rebouche pas, alors mon problème, voilà. Ça va être un problème irréversible, j'ai perdu une dent à cause de... J'ai attendu 6 mois, ça saignait, elle s'est déchaussée. J'ai fini par le voir, mais la dent je l'ai perdue, et ici il ne l'a pas bouchée. C'est quoi de trouver la dent et de ne pas la reboucher? C'est quoi pour vous?

I.Care – C'est du travail pas terminé?

Juliette – C'est de la merde. Non mais écoutez franchement, je suis outrée parce que je vois ma bouche quand même, j'ai toujours eu des belles dents. Je sais bien que je vieillis d'accord, mais une dent trouée et pas bouchée, et une perdue bêtement parce que elle s'est déchaussée, ça pouvait être évité tout ça. Non, là je ne suis pas contente. Je suis triste pour ça. Mes dents, moi j'y tenais. C'est mes dents. Donc je retournerai pas voir le dentiste, les autres filles m'avaient prévenues pourtant. Donc je vais attendre d'être dehors, j'irai chez mon dentiste à moi.

*Le juge, il s'en fiche de notre situation,
il regarde que les antécédents.*



~~10.12 de ventres 99,5cm~~

~~-6h45 à 2h45 tour de ventre 11m~~

-16/04/23 à 7h30 découverte
du sexe → fille ♡
Depuis le 14/04/23 → nausées le matin

*Je suis enceinte.
Et ici.*

On a parlé... de la prison comme étant un moment de répit

Il est essentiel de reconnaître que, malgré les nombreux défis et les difficultés auxquels les femmes sont confrontées en prison, cette expérience peut parfois représenter une forme de refuge, une *safe place* pour certaines d'entre elles. La prison peut être un moyen de se libérer d'un cercle vicieux d'emprise masculine ou de situations de violence et de contrôle auxquelles elles ont été confrontées à l'extérieur.

Dans de nombreux cas, les femmes en prison ont été victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques perpétrées par des partenaires intimes, des membres de leur famille ou d'autres individus de leur entourage. La détention peut les éloigner temporairement de ces situations toxiques et leur offrir une distance physique et émotionnelle par rapport aux personnes qui les ont opprimées. Cela peut constituer un moment de répit où elles peuvent commencer à se reconstruire et à se réapproprier leur vie.

Quelque chose de confortable dans la détention? La sécurité. Dehors, tout peut arriver. Ici, rien ne peut se passer. Quoi qu'il arrive, et quoi qu'on puisse en dire, il y aura toujours quelqu'un qui va passer nous voir, nous surveiller, on aura toujours à manger et tout. Alors que dehors, tout peut arriver. Ici, j'ai trouvé la paix, la paix de pouvoir m'asseoir, par exemple c'est bête mais allumer la télé et se dire que rien ne va se passer. Ne pas avoir peur des horaires, de savoir si on va rester en vie ou pas... Dehors, c'était toutes des préoccupations que j'avais. Ma vie, mon passé, c'est un puzzle de 5000 pièces qu'on a jeté par terre. Et maintenant ici, je suis occupée à me reconstruire. Avec la psychologue et le temps que j'ai ici toute seule, j'ai pu faire une introspection. Ma santé et mon mental se sont améliorés en prison, j'ai pas peur de le dire. J'ai une vie plus correcte enfermée ici que dehors. C'est en prison que j'ai retrouvé ma liberté. (Louise)

La prison peut également offrir des opportunités de soutien et de ressources aux femmes qui ont été confrontées à l'emprise masculine. Ces ressources peuvent jouer un rôle crucial dans la reconstruction de l'estime de soi et dans le développement de stratégies de résilience face aux traumatismes vécus. Pour certaines, la période d'incarcération a pu être une opportunité de se reconstruire sur le plan émotionnel, psychologique et éducatif, notamment grâce à la rencontre avec des professionnels auprès de qui déposer en toute sécurité et dans un cadre bienveillant, les vécus traumatiques qui participent ou qui ont participé à la construction d'un schéma psychologique de non-confiance en soi, de manque total d'estime de soi. Dans ce lien thérapeutique, elles vont pouvoir expérimenter, souvent pour la première fois, l'écoute, la bienveillance, qu'elles connaissent peu, voire pas du tout.

Précisons cependant que cela ne signifie pas que la prison est l'endroit idéal pour la guérison ou que tous les aspects du système carcéral sont bénéfiques pour les femmes. Les conditions de détention, le manque d'intimité, la violence institutionnelle et les limitations de l'accès aux soins de santé de qualité sont des réalités qui ont des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale des femmes détenues, comme nous l'avons montré.

Pour autant, il est crucial de reconnaître que, pour certaines femmes, la prison peut représenter un tournant dans leur vie, un moment de rupture avec des schémas destructeurs et une opportunité de se reconstruire.

On a parlé... de la sortie de prison et des obstacles à la (ré)insertion

Qu'elle soit envisagée ou vécue, la sortie de détention apparaît comme angoissante dans la vie des femmes que nous avons rencontrées. Ce moment est crucial car toutes les carences, toutes les défaillances de l'incarcération se cristallisent et apparaissent de manière flagrante.

Ici, à ma sortie, j'ai fait un check-up médical. Dès que j'ai des nouvelles de la mutuelle, et ça fait 3 semaines que je suis sortie et ça prend du temps, mais on me fait une prise de sang et tout ça, et on met tout en route. Je rattrape le retard de prise en charge de la prison quoi. J'ai un problème à la thyroïde qui n'a jamais été suivi en prison, donc je suis occupée maintenant à refaire tous les examens pour voir quand est ce qu'on va m'opérer. Ce qui aurait pu être fin 2019 quand ils ont eu le rapport du médecin, mais... Non, ils ont juste répondu que j'étais qu'un cas de prison donc... (Juliette)

Les femmes doivent faire face à un nouveau quotidien, souvent marqué par le manque de repères et d'une structure régulière. La réintégration dans la société implique également de faire face à des démarches administratives complexes qui n'ont pas toujours été entamées pendant leur détention. La recherche d'un emploi, la réinscription auprès des services sociaux, la gestion des formalités juridiques, etc peuvent être source de frustration et de découragement.

Je suis encore sous traitement maintenant pour une dépression, parce que la prison plus la sortie, c'est très compliqué parce que c'est bien de sortir, mais on me lâche comme ça... Sans rien connaître. La chance que j'ai, c'est d'avoir les autres derrière, les associations qui me suivent derrière car sinon je serais perdue. (Emma)

Les services d'accueil et de réinsertion sociale ne sont pas toujours adaptés aux besoins spécifiques des femmes sortant de prison. Il y a également un manque de structures spécialisées pour les femmes, ce qui entraîne une insuffisance de places dans les foyers d'accueil et les programmes de réinsertion. Les femmes libérées peuvent ainsi se retrouver sans soutien adéquat pour les aider à se réadapter à la vie en société. Certaines femmes craignent un retour à la violence ou des représailles. Cette peur peut peser lourdement sur leur réintégration et les empêcher de reconstruire leur vie en toute sécurité.

Ma seule crainte, c'est qu'il me retrouve. Même s'il a pas le droit de s'approcher de moi. On sait jamais. Et ça me fait peur. Je vais te dire, si j'étais pas rentrée en prison, il nous aurait tués. (Lina)

*Moi je suis libre en prison.
Il a baisé ma vie ce gars-là.*





*Un peu de magie
peut vous emmener loin*
Roald Dahl



n

*Sur la
bonne voie*



*Il y a un rapport de
domination existant.
Il l'a utilisé à son
profit et, moi, je l'ai
subi.*

Pour conclure

Pour améliorer la santé globale des populations, la Charte d'Ottawa¹ préconise une vision de la santé comme une ressource de la vie dépendant de multiples facteurs que sont les déterminants sociaux de la santé (par exemple : le revenu, le logement, le niveau d'instruction, le support social, etc.).

¹La première Conférence internationale pour la promotion de la santé, réunie à Ottawa le 21 novembre 1986, émettait « la Charte pour l'action, visant la Santé pour toutes d'ici l'an 2000 et au-delà ».

Les femmes en prison font face à des déterminants sociaux de la santé particulièrement complexes et interconnectés. Par exemple, les expériences traumatisantes qu'elles ont vécues, telles que les violences intrafamiliales, conjugales ou sexuelles, ont un impact profond sur leur bien-être physique, mental et émotionnel. Les conditions de détention, telles que le manque d'intimité, la violence institutionnelle et les limitations de l'accès aux soins de santé de qualité, aggravent les inégalités en santé pour les femmes incarcérées. L'accès limité à des ressources essentielles, comme le logement, l'emploi et le soutien psychologique, constitue également un obstacle majeur à la santé et à la réintégration des femmes après leur libération. Sans ces ressources, il leur est difficile de reconstruire leur vie de manière stable et de se réintégrer positivement dans la société.

L'approche de promotion de la santé telle que définie par la Charte d'Ottawa et adoptée par I.Care dans ses projets montre une fois encore toute sa pertinence pour accompagner les femmes incarcérées. En mettant l'accent sur le bien-être global, cette approche reconnaît que la santé ne se limite pas seulement à l'absence de maladie, mais englobe également des dimensions psychosociales et émotionnelles. En offrant un espace de parole et de réflexion, ces projets peuvent contribuer à améliorer la santé physique, mentale et sociale des femmes détenues.

Au regard des récits des femmes rapportés dans *Parle avec elles*, il apparaît qu'en agissant sur des facteurs tels que, notamment, les violences subies, l'accès aux soins de santé, l'autonomie ou encore la réinsertion sociale, il est possible d'apporter des changements positifs et durables dans leurs vies. En intégrant cette approche dans les politiques et les pratiques pénitentiaires, nous pouvons travailler ensemble pour favoriser une meilleure santé globale des femmes en prison.

Recommandations

Précaution

La prise en charge des personnes détenues relève de plusieurs niveaux de compétences, ce qui peut donner lieu à différentes interprétations quant aux compétences respectives des autorités. Cette organisation suppose une excellente concertation entre le Fédéral et les entités fédérées laquelle n'est pas toujours observée en pratique.

Sur la base de notre expérience et faisant suite aux paroles des femmes rencontrées, nous proposons donc ici une série de recommandations, non exhaustives au regard des besoins des personnes détenues, selon le niveau de pouvoir auquel elles s'adressent. Notre objectif reste avant tout d'enrichir les discussions avec les pouvoirs publics.

● Fédéral ● Communautés ● Régions

Recommandations générales

● Intégrer une approche holistique et respectueuse des dimensions de genres dans les politiques et pratiques pénitentiaires, notamment dans les interactions avec les femmes détenues en prenant en compte les expériences de violences et de traumatismes vécues avant et pendant l'incarcération.

● Sensibiliser les (futur-es) professionnel·les du système pénal (magistrat·es, personnel pénitentiaire, professionnel·les de santé, travailleur·ses des services exerçant en prison, etc.), notamment en organisant des formations régulières sur les problématiques spécifiques aux femmes en prison, y compris les violences de genre, les traumatismes et les besoins en santé mentale. Les agent·es de surveillance pénitentiaire affecté·es dans les quartiers femmes devraient bénéficier d'une formation approfondie sur ces sujets.

● Garantir que le futur mécanisme national de prévention de la torture prête une attention particulière aux questions de genres et aux besoins sexo-spécifiques des femmes incarcérées.

● Permettre et encourager la participation active des femmes détenues en créant des espaces de consultation réguliers, où elles peuvent exprimer leurs préoccupations et recommandations en matière de conditions de détention, de programmes d'aide à la réinsertion et/ou d'accompagnements spécialisés, adaptés à leurs besoins spécifiques.

Conditions de vie et travail des femmes incarcérées

Garantir des conditions de détention dignes et favorisant le bien-être des femmes incarcérées notamment en :

- Leur réservant des places dans les maisons de détention, maisons de transition et maisons de peine au régime ouvert,
- Assurant l'accès à une alimentation saine et variée et en permettant une aide professionnelle à ce sujet le cas échéant,
- Veillant à l'aménagement des espaces de vie et aux possibilités offertes pour pratiquer une activité physique,
- Assurant l'accès, à titre gratuit, à du matériel (protections périodiques) et des installations sanitaires adaptés (y compris dans les préaux),
- Respectant leur intimité (notamment dans les protocoles de sécurité).

● Garantir que l'accès des hommes détenus aux soins et aux activités (formation, travail, préaux, etc.) et la satisfaction de leurs besoins ne se fassent pas au détriment des femmes incarcérées dans le même établissement.

● Favoriser la mixité (travail et activités) tout en respectant les choix et les préférences individuelles des personnes incarcérées, le cas échéant en leur proposant une alternative.

● Prendre en compte l'éloignement géographique des prisons où sont incarcérées les femmes dans les modalités d'organisation des visites et des modalités d'exécution de la peine (congé pénitentiaire, permission de sortie, etc.).

Accès aux soins et bien-être des femmes

● Tenir compte des besoins des femmes détenues dans l'organisation des soins et garantir une accessibilité en offrant des services médicaux de qualité et adaptés à leurs problèmes de santé, y compris en matière de santé mentale, d'assuétudes, de dépistages, de santé sexuelle et reproductive (violences sexuelles, maladies infectieuses, etc.) et en recrutant des professionnel·les spécifiquement formé·es aux questions de violences et de genres et/ou en garantissant une formation continue spécifique et approfondie.

● Financer et renforcer les actions de promotion de santé en prison permettant un accompagnement individuel, collectif et communautaire agissant sur les déterminants sociaux de la santé.

● Confier à des centres de planning familial une mission spécifique EVRAS en prison.

Accompagnement des femmes victimes de violences

● Permettre l'accès à des services spécialisés, dotés de moyens suffisants, afin d'offrir un soutien adapté et spécifique aux besoins des femmes détenues victimes de violences, notamment en favorisant leur accès à des thérapies individuelles et de groupe se concentrant notamment sur la guérison des traumatismes et le renforcement de l'estime de soi.

Inclure le milieu carcéral dans la politique de prévention des violences, par exemple :

- En permettant la mise en place de programmes à destination des hommes détenus, indépendamment du motif de leur incarcération, sur les violences liées aux genres.
- En encourageant la mise en œuvre de programmes pour les femmes détenues, y compris des initiatives visant à renforcer leur capacité d'agir, telles que des programmes de formation à la défense personnelle.

● Allouer les ressources nécessaires pour garantir la continuité des prises en charges des femmes victimes de violences à leur sortie de prison.

● Mettre en place des mesures de protection spécifiques pour les femmes qui craignent des représailles ou des violences, telles que des ordonnances de protection et des programmes de sécurité adaptés.

Aide à la réinsertion des femmes (ex)détenues

● Renforcer les moyens alloués aux dispositifs en charge de la réinsertion (services psychosociaux des prisons, organismes, services externes, agences à l'emploi, etc.) et mettre en place une véritable coordination entre les parties prenantes afin de garantir un accompagnement continu dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de la réinsertion familiale, pendant et après l'incarcération.

● Augmenter le nombre de places dans les foyers d'accueil et centres d'hébergements spécialisés pour les femmes sortant de prison et mettre en place des programmes de soutien résidentiel proposant un accompagnement personnalisé et des services adaptés.



**Le positif,
c'est que
je suis
encore en vie
à l'heure actuelle,**

**parce que je
pense que si
je n'étais pas
rentrée en prison,
il nous aurait tués.**

Pour aller plus loin

À lire

Ashdown Julie, James Mel. [Les femmes dans les lieux de détention](#). International Review of the Red Cross, Vol. 92, N° 877, mars 2010, pp. 123-141.

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. [Les femmes en prison : fiche thématique sur les normes du CPT](#). 2018.

Chetcuti-Osorovitz, Natacha. [Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité](#). La dispute éditions, 2021.

Jamouille, Pascale. [Je n'existais plus. Les mondes de l'emprise et de la déprise](#). La Découverte, 2021.

Ricordeau, Gwénola. [Pour elles toutes. Femmes contre la prison](#), Montréal, Lux, series : « Lettres libres », 2019.

Observatoire international des prisons—Section française. [Femmes en détention : les oubliées](#), Dedans dehors, 2019.

Cardi, Coline. [Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes](#), Pouvoirs, vol. 128, no. 1, 2009, pp. 75-86.

Rostaing, Corinne. [Des mères incarcérées avec leur enfant : un statut suprême mais paradoxal](#), Enfances & Psy, vol. 83, no. 3, 2019, pp. 58-67.

[GT femmes*, genre et assuétudes. Synthèse des constats de terrain et recommandations](#). Mai 2023.

À regarder

Lanno, Sandrine. [Cinq femmes](#). (60'). 2018. France.

[Les femmes incarcérées dans les prisons belges : état des lieux de la recherche et du plaidoyer](#), Séminaire organisé par le [Groupe de recherche en matière pénale et criminelle \(GREPEC\)](#) et le [Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques \(SIEJ\)](#) de l'UCL-Saint Louis Bruxelles, 3 mars 2023. Entre autres :

- Rousseaux, Xavier. [Enfermer les femmes : une vieille histoire ?](#)
- Nederlandt, Olivia. [Les femmes incarcérées dans les prisons belges : quelles conditions d'incarcération, quels droits et quels recours ?](#)
- Doffny, Valentine. [Étude du profil des femmes incarcérées en Belgique : résultats préliminaires](#).
- Hugon, Claire. [Le plaidoyer associatif et politique autour des femmes en prison](#).

Vanhoutvinck, Valérie. [Ongles rouges](#). (62'). 2017. Belgique.

À écouter

Bienaimé Charlotte. [Des femmes violentes](#), Un podcast à soi. 2021.

Duchêne Sarah, Godier Paul-Louis, Guilmot Lisa, Leloup Elise, Thérér Céline. [Sexualité sous surveillance](#). 2022.

Insider Podcast. [Détenues](#). 2022.





**Le juge m'avait
autorisé
le bracelet, je
suis sortie, et il
est arrivé. J'ai
dû appeler
la police pour
qu'ils me ra-
mènent ici, et
même en les
attendant, il a
réussi à me
tabasser.**

**Moi j'ai tout perdu en rentrant ici : voiture, maison...
La vie dehors elle nous attend pas**

Parle avec elles est un projet soutenu par la politique fédérale de l'égalité des genres qui vise à documenter les problématiques et les besoins des femmes incarcérées, ainsi qu'à faire évoluer la situation dans les prisons par le biais d'un plaidoyer auprès des autorités publiques.

Les femmes, confrontées à un environnement carcéral largement conçu par et pour les hommes, sont souvent invisibilisées et vulnérables. Le projet met l'accent sur la nécessité de reconnaître cette vulnérabilité et de mettre en place des politiques et des programmes adaptés.

Parle avec elles aspire également à sensibiliser le grand public, en particulier celles qui ont peu de connaissances sur les questions carcérales et les droits des femmes.

I.Care asbl
info@i-careasbl.be
i-careasbl.be

